

Le Cheminot de France

Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France et des Colonies

Téléphone : TAITBOUT 30-91

Rédaction et Administration : 5, rue Cadet, PARIS (9^e)

Chèques Postaux : PARIS 26-44

TARIF DE PUBLICITE : Deuxième page, 10 fr. la ligne. — Troisième page, 7 fr. la ligne. — Dernière page, 5 fr. la ligne.

DÉFLATION DES SALAIRES



Nos camarades ont suivi, dans la presse quotidienne, les débats à la Chambre des Députés puis la discussion au Sénat sur les traitements des Fonctionnaires.

Le Gouvernement actuel, plus habile que ses prédécesseurs, a réussi à faire voter, dans un premier scrutin, dont on trouvera plus loin le détail, le principe d'un prélèvement sur les Salaires, puis l'application de taux progressifs de 2 à 8 0/0 pour les émoluments qui dépassaient 12.000 francs, avec, il est vrai un abattement supplémentaire pour chaque enfant mineur à partir du troisième.

Il a réalisé dans ces votes l'unanimité. On ne peut considérer, en effet, comme des opposants les Députés qui ont voté contre les propositions gouvernementales (la quasi-unanimité d'entre eux voulaient un prélèvement plus important), ni les abstentionnistes, qui n'ont pas eu le courage de s'opposer par leur vote aux diminutions projetées.

Renchérissant encore, le Sénat, à qui de nombreuses crises ministérielles n'avaient pas encore permis de donner la mesure de son patriotisme et de son courage civique, vota à 3 0/0 le prélèvement sur les traitements inférieurs à 9.000 francs, à 6 0/0 le prélèvement sur les traitements supérieurs à 9.000 francs.

De cette façon, disait le Sénat, le monde paiera. C'est une manière de combattre l'évasion fiscale !

La séance publique, la majorité s'est ralliée aux dispositions proposées par la Chambre, mais elle a été très nettement qu'il ne faut pas que d'un commencement de mesure que des mesures plus radicales auraient à être prises par la suite.

Soulignons en passant que nous avons eu cent fois raison de mettre les travailleurs en garde contre les illusions parlementaires entretenues jusqu'à ces derniers mois par certaines Organisations dans un but facile à deviner. Les plus clairvoyants ont été, une fois encore, de notre côté.

Sans doute, les Cheminots ne sont pas visés directement par les articles votés. Est-ce une raison suffisante pour nous désintéresser du sort qui est réservé à nos camarades fonctionnaires ?

N'y a-t-il pas, entre les différentes classes de travailleurs, une solidarité morale qui est bien la plus belle des qualités ouvrières ?

Et croit-on qu'il n'existe pas aussi entre elles, de par certaines exigences patronales, une solidarité matérielle profonde qui fait subir aux uns le contre-coup des mesures qui frappent directement les autres ?

Voyons comment on a tenté de justifier les amputations qu'on va faire subir aux fonctionnaires.

Trois arguments essentiels ont été présentés : la baisse des prix, le mythe des sacrifices communs, les nécessités budgétaires.

M. CHAUTEUPS a cru devoir affirmer que la déflation des prix avait commencé dans notre pays ; puis citant les indices des prix de détail — 614 en 1930, 499 aujourd'hui — il a ajouté :

Si, il y a quelques années, nous avions accordé aux Fonctionnaires ce que la plupart d'entre eux réclamaient avec vigueur, à savoir l'échelle mobile, leurs traitements seraient aujourd'hui... automatiquement réduits au delà de ce que le Parlement leur réclame.

Que n'a-t-il, ce bon M. CHAUTEUPS, cité les indices officiels successifs depuis 1920 ! Nous les donnons pour lui, année par année :

1919 1920 1921 1922 1923 1924 1925
251 371 337 301 332 380 425

1926 1927 1928 1929 1930 1931 1932
554 557 557 611 614 611 536

Faisons maintenant la comparaison, non pas avec les traitements des Fonctionnaires — pour lesquels nous n'avons pas d'éléments suffisants — mais avec ceux des Cheminots qui ont le plus souvent suivi les fluctuations des émoluments des Fonctionnaires, dans des conditions presque toujours inégales, d'ailleurs, et inévitables.

Notre point de départ obligatoire sera le taux de base fixé officiellement par les Commissions Hébrard de Villeneuve et Tissier, le premier qui ait été uniforme pour l'ensemble du pays.

Voici, calculés sur ces données, les coefficients successifs des Salaires des Cheminots.

Janvier 1920 : 211; Mai 1920 : 251; Janvier 1925 : 281; Août 1926 : 347; Mars 1928 : 381; Janvier 1929 : 401;

Juillet 1929 : 422 ; Janvier 1930 : 450 ; Juin 1930 : 478.

Nous posons à M. CHAUTEUPS deux simples questions : A quelle époque le coefficient des Salaires a-t-il été supérieur à celui du coût de la vie ? L'INDICE ACTUEL DU COUT DE LA VIE EST-IL AU-DESSOUS DU NIVEAU DES SALAIRES ?

Passons au second argument : la mystique — et le mythe — des sacrifices communs.

Le rapport établi par M. REGNIER, au nom de la Commission Sénatoriale des Finances, regrette que la contribution demandée aux parties prenantes (il ne s'agit pas des Sénateurs ni des Ministres) témoigne d'une timidité excessive... Les recrus successifs des Gouvernements aboutissent à ne faire appel qu'à une minorité, sans profit appréciable pour le budget. La Commission du Sénat entend faire participer au sacrifice commun tous les Agents de l'Etat, quel que soit le montant de leurs émoluments.

Aussi M. le Sénateur voulait-il augmenter de 872 millions le montant des économies à réaliser sur les traitements, les pensions, les assurances sociales, etc.

Soit ! Mais en même temps il diminuait de 200 millions le rendement des mesures proposées contre la fraude fiscale et il supprimait purement et simplement le retour sur les dégrèvements accordés en période de prospérité pour les mutations d'immeubles, l'impôt sur le revenu des valeurs étrangères, les droits de timbre sur les titres et autres taxes analogues !

Voilà ce que devraient être les sacrifices communs pour les hôtes du Palais de Luxembourg, en mal de démagogie.

Enfin, il se dégage de chaque page du rapport de M. REGNIER cette conclusion lancinante : Coûte que coûte, il faut réaliser l'équilibre intégral du budget dès 1934.

Pourquoi vouloir assigner à un but louable — le rétablissement d'une situation financière saine — des moyens purement fiscaux et théoriques ? Pourquoi s'en tenir à ces conceptions étiquées des économies et des impôts, des impôts et des économies ?

La situation financière n'est-elle pas commandée par la situation économique générale ? N'est-ce pas en créant — artificiellement s'il le faut — des possibilités d'achat qu'on accroît les possibilités de vente ? Les mesures votées visent-elles bien à ce but ?

Mais nous avons un reproche plus grave à faire à la Commission du Sénat et généralement à tous ceux qui nous gouvernent. Ils ne parlent que de chiffres ; ils ne s'intéressent qu'au montant du déficit, à l'assèchement du Trésor, au ralentissement des échanges.

Incapables de se dégager de l'emprise du vieux libéralisme, qu'ils ont pour ainsi dire sucé avec le lait maternel, ils ne savent pas s'élever au-dessus des considérations financières, monétaires, commerciales. Ils ne voient pas ou ne voient plus que LES CONTRIBUABLES SONT DES HOMMES, que les Fonctionnaires, les travailleurs, les consommateurs ont droit en tout état de cause, à plus forte raison quand subsistent d'iniques privilèges, à une vie normale.

Que n'avez-vous entendu, M. REGNIER, la déclaration d'un député, M. REILLE-SOULT, disant à la tribune de la Chambre : Il y a cependant une chose que nous ne pourrions pas accepter, c'est qu'on porte atteinte au salaire minimum vital des fonctionnaires.

L'Etat peut ajourner ou convertir ses échéances, le travailleur ne le peut pas. Son budget, une fois descendu à un certain palier, est incompressible en fait, il l'est surtout en justice.

Non, soyez plus sages. Comme vous, entre l'inflation et la déflation, nous avons choisi.

PATRIQUEZ DONC LA DÉFLATION DES PRIX, qui mettra à parité le coût de la vie et les Salaires.

C'est par là qu'il faut commencer. LE BUREAU FEDERAL.

AVIS TRES IMPORTANT

Le Comité National de la C.F.T.C. se réunissant le troisième dimanche du premier mois de chaque trimestre, aura donc lieu le 15 AVRIL PROCHAIN.

En conséquence et exceptionnellement cette année, le Congrès Fédéral sera retardé d'une semaine et se tiendra les 20, 21 et 22 AVRIL. Prière de prendre bonne note.

Les deux aspects du syndicat

Le droit syndical représente deux aspects différents aux yeux de ceux qui prétendent le connaître.

Les uns y voient un groupement de défense, une arme au service des intérêts de ses membres, un moyen efficace d'améliorer leur propre sort. Le prestige de ce mot est tel que quiconque veut faire un groupe ayant du mordant, l'en affuble. On voit des Syndicats de locataires, non le mot est réservé à ceux qui exercent une profession. Locataire n'a jamais été un métier. Propriétaire non plus.

Telle est la conception étroite, individualiste du Syndicat. Et aussi la conception socialiste : le Syndicat Lutte de Classes. Sans doute, le Syndicat rend des services, et combien ! Sans doute il améliore les conditions du travail. Mais on ne peut s'en tenir là, comme avait paru le vouloir la Loi de 1884 quand elle en avait fait une simple Association. Car déjà on peut remarquer que le Syndicat est désintéressé : il travaille pour d'autres que pour ses membres. Et toutes les améliorations qu'ont obtenues les Syndicats Ouvriers ont toujours profité à toute la Classe Ouvrière. De petites minorités ont travaillé pour tous.

Cette conception trop étroite a vite fait de craquer.

Les autres y voient un organisme qui se construit à l'intérieur de la profession pour exprimer son intérêt le plus général, pour exercer d'une certaine manière l'autorité dans la profession. Cette autorité dont a besoin tout groupement humain qui s'organise, qui est fort et qui compte. Le Syndicat est un organe au service de la profession tout entière : il l'incarne, il l'exprime, il la représente.

LES ÉLECTIONS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES CHEMINS DE FER

A NOS CAMARADES !

Vous êtes appelés à élire des délégués au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

Qu'attendez-vous de vos élus ? Qu'ils défendent vos conditions de travail et votre droit à une existence normale, vous et vos enfants.

Or, tout cela est menacé.

Les Réseaux suppriment des postes, déplacent des agents, leur font tenir un emploi inférieur à leur grade, ou bien les mettent à la réforme. Les journées de travail s'allongent, la rationalisation et le machinisme s'étendent au détriment de la sécurité. Les primes diminuent alors que le rendement individuel augmente, les Salaires sont menacés, l'avancement est arrêté dans les petites échelles, alors qu'il se poursuit plus que jamais dans le Personnel hors statut.

Les Pouvoirs Publics ferment les yeux ou ne réagissent que timidement, sous prétexte que le déficit s'aggrave et qu'il faut le combler.

Que faut-il jusqu'ici le Conseil Supérieur des Chemins de Fer ?

Il a approuvé la plupart de ces mesures, il en a même proposé d'autres, comme la suspension des versements des Réseaux aux Caisse de Retraites.

ET VOUS DELEGUES AU CONSEIL N'ONT RIEN EMPÊCHÉ, N'ONT RIEN MODIFIÉ, N'ONT RIEN AMENDÉ.

Sans doute, les représentants du Personnel ne sont qu'une petite minorité au Conseil Supérieur. Cependant, nous affirmons qu'il y avait quelque chose à faire. Une délégation sérieuse et compétente pouvait présenter des propositions susceptibles d'être approuvées.

QUE VOUS A-T-IL MANQUÉ POUR VOUS DÉFENDRE ? DES DELEGUES COMPETENTS, MAIS SURTOUT UN SCRUTIN DE PROPRIÉTÉ.

Différents groupements vous présentent leurs candidats. Comparez leur programme, jugez-les à leurs actes.

Que cherchons-nous ? Nous voulons apaiser les luttes de classes, qu'elles soient le fait des ouvriers ou des patrons, et qui se terminent presque toujours par la victoire du plus fort et l'écrasement du petit. Nous voulons la collaboration et entendons exiger que tous nos patrons s'y soumettent, grâce à une organisation de la profession légalement reconnue.

Depuis des années, nous demandons la reconnaissance complète du droit syndical par les Réseaux.

Depuis des années, nous demandons la création de Commissions paritaires, où les Syndicats de Cheminots pourraient entrer la tête haute et qui fixeront elles-mêmes les conditions du travail.

Depuis des années, nous demandons que les représentants du Personnel et les représentants des Réseaux au Conseil Supérieur des Chemins de Fer soient sur le pied d'égalité.

Nous voulons UNE COLLABORATION QUI NE SOIT PAS UNE SUBORDINATION ET QUI RESPECTE LA DIGNITÉ DU TRAVAILLEUR.

Ce sont ces conditions qu'on repousse en haut lieu ! Paroles que tout cela ? Alors, jugez-nous sur nos actes. Rappelez-vous ce que vous avez obtenu, depuis dix ans, pour les retraites, les allocations familiales, les indemnités de résidence, les primes de travail, la semaine anglaise, les intérêts du personnel féminin.

Nous avons la fierté d'avoir bataillé LES PREMIERS ET QUELQUEFOIS LES SEULS et de vous avoir apporté tout de même quelques avantages.

NOUS VENONS D'ARRACHER LA REINTEGRATION DES JEUNES, QUE D'AUTRES AVAIENT NEGLIGÉ.

Notre représentant au Conseil Supérieur du Travail a proposé l'extension du repos du dimanche à la plus grande partie des Cheminots, grâce à la suppression des trains de marchandises le dimanche.

LA MAJORITÉ CONFÉDÉRÉE, UNIE AUX PATRONS, A REPOUSSE CETTE REFORME. Voilà nos actes ! Plus discrète que celle d'autres groupements qui mènent grand tapage et font souvent plus d'agitation stérile que de travail sérieux, notre action n'en est que plus efficace.

Le droit syndical représente deux aspects différents aux yeux de ceux qui prétendent le connaître.

Les uns y voient un groupement de défense, une arme au service des intérêts de ses membres, un moyen efficace d'améliorer leur propre sort. Le prestige de ce mot est tel que quiconque veut faire un groupe ayant du mordant, l'en affuble. On voit des Syndicats de locataires, non le mot est réservé à ceux qui exercent une profession. Locataire n'a jamais été un métier. Propriétaire non plus.

Telle est la conception étroite, individualiste du Syndicat. Et aussi la conception socialiste : le Syndicat Lutte de Classes. Sans doute, le Syndicat rend des services, et combien ! Sans doute il améliore les conditions du travail. Mais on ne peut s'en tenir là, comme avait paru le vouloir la Loi de 1884 quand elle en avait fait une simple Association. Car déjà on peut remarquer que le Syndicat est désintéressé : il travaille pour d'autres que pour ses membres. Et toutes les améliorations qu'ont obtenues les Syndicats Ouvriers ont toujours profité à toute la Classe Ouvrière. De petites minorités ont travaillé pour tous.

Cette conception trop étroite a vite fait de craquer.

Les autres y voient un organisme qui se construit à l'intérieur de la profession pour exprimer son intérêt le plus général, pour exercer d'une certaine manière l'autorité dans la profession. Cette autorité dont a besoin tout groupement humain qui s'organise, qui est fort et qui compte. Le Syndicat est un organe au service de la profession tout entière : il l'incarne, il l'exprime, il la représente.

Conseil fédéral

La prochaine réunion du Conseil Fédéral aura lieu le dimanche 28 janvier, à 9 heures précises, à Paris, 5, rue Cadet.

A l'ordre du jour figurent les questions suivantes :

1^o Compte rendu moral ;

2^o Compte rendu financier ;

3^o La révision des décrets sur les huit heures (rapporteurs : Réseaux P.-L.-M., Etat et P.-O.) ;

4^o La suppression du travail de nuit (rapporteur : Réseau P.-O.) ;

5^o Les fusions partielles et les droits du personnel (rapporteur : Réseau Est) ;

6^o La réorganisation des Chemins de fer et les lignes secondaires (rapporteur : Secrétariat Fédéral) ;

7^o Questions diverses.

Nous comptons sur la présence de tous les membres du Conseil pour cette importante réunion.

Le vice-président : LÉON MONTALS.

Les notes de fin d'année

La communication des notes de fin d'année par certains délégués est chaque fois l'occasion de brimades et de pressions syndicales inadmissibles.

C'est pourquoi, par lettre du 10 octobre dernier, à laquelle nous avons joint toutes pièces justificatives utiles, nous sommes intervenus une fois de plus près du ministre des Travaux publics afin que les notes soient communiquées aux agents par les Réseaux eux-mêmes.

Un moment de mettre sous presse, nous apprenons que la Conférence des Directeurs, saisie de la question par le Ministre, aurait décidé de DONNER SATISFACTION A NOTRE DEMANDE.

Joseph Danel.

LA CATASTROPHE DE LAGNY

Où sont les responsables ?

En face d'événements qui dépassent en horreur les tableaux de l'Enfer du Dante, on se doit de chercher la raison de la chose.

Des morts — ô combien trop ! — des blessés, survivants d'une hécatombe qui les poursuivra de son souvenir durant toute une vie...

On accuse la fatalité... Certes, c'est commode, au moins celle-là ne parlera pas au Conseil d'Enquête ! Elle a bon dos !

Je le dis, je l'écrie, et j'accuse : une raison de la chose est l'opinion publique, faussée par le rythme exalté d'une vie trop trépidante.

Jadis, on vivait dans le temps ; maintenant, on vit dans l'espace. C'est bien plus dangereux, car le temps, lui ne peut l'abréger, mais on prétend, avec le minimum de frais, valence la distance.

En face de l'opinion publique, on a le nombre des Cheminots. On leur a imposé des horaires de travail qui, souvent, sont un défi aux coutumes humaines. On donne pour appât des primes dont l'immoralité éclate, jetant dans la lutte les travailleurs les uns contre les autres. Et les coupables, je le disais il y a quelques jours, je l'écris encore, ils ne sont ni en bas ni en haut de l'échelle, ils sont dans ces échelons moyens, mais déjà supérieurs, où l'arbitraire bat son plein.

Foin des anciennes méthodes ! on en inspire de nouvelles, fier de sa science qui touche plus au néant qu'à l'infini. On rompt avec le passé sans savoir l'avenir que l'on prépare. Il faut faire table rase pour assouvir l'orgueil d'une génération.

Plusieurs choses sont à remarquer à l'origine de l'effroyable événement : Alors que des rapides devaient emprunter les voies principales, un mouvement plus lent est déclenché et condamne la circulation.

Alors que le train devait partir à 18 heures, il part à 19 h. 50.

Alors que les signaux sont réputés donner toute sécurité, ils ne remplissent pas TOTALEMENT leur office.

Alors que le matériel est supposé résister, il ne l'est pas.

Quel manque d'initiative est donc à la base de tout cela ? A qui fera-t-on croire qu'un retard aussi excessif ne résulte que de la fatalité ?

La prévoyance n'existe donc plus qu'on se trouve démonté en face de conditions atmosphériques prévisibles ?

A qui fera-t-on croire que les signaux sont tout à fait au point quand on connaît les scandaleux incidents qui marquent leur mise en service naçue, ou il fallut à des trains une heure pour venir de Noisy-le-Sec à Paris. On aurait été plus vite à pied !

Mais, voilà : les compétitions ne se font plus sur le terrain de l'émulation, elles se font sur celui de la jalousie, et le principe n'est plus de faire mieux, mais d'écraser le compétiteur !

La compression outrée du Personnel en Service trouve de bruyantes approbations. La rationalisation antihumaine est applaudie par ceux qui n'en sont pas victimes. Et les grands chefs, trompés par leurs subordonnés, grisés par les compliments de ceux qui entendent ce qu'ils n'ont pu atteindre, ne connaissent la brutale réalité qu'aux heures les plus sombres.

Tableau noir, poussé au plus noir ! Plus que jamais l'honneur est un loup pour l'homme, et voilà les résultats !

Arrêter le mécanicien et le chauffeur ? Geste puéril. Ce qu'il faudrait, c'est un avancement qu'il aurait pu obtenir, car il connaissait son métier, il s'est dévoué à ses idées... Nous les avons souvent attaqués à travers sa plume, et nous recommencerons encore. Mais, enfin, faire ressortir d'une façon aussi vigoureuse qu'il n'est plus rien dans l'organisation est manquer d'élégance ! On aurait pu le dire autrement !

Voilà un militant sur la tête duquel le sort de cette Organisation a reposé à un certain moment. A notre sens, il se trompait ; à son sens, il était sincère et, reconnaissons-le, il en a mis un coup, autant que certains des nôtres.

Pauvres lions devenus vieux, prenez garde au sabot de l'âne.

Certes, si l'adhésion a créé une confusion engageant l'organisation, une mise au point était normale... Mais pas en ces termes !

Si adversaire soit-on de la gérontocratie (gouvernement par les anciens), on ne peut rien tout de même que celui qui a rendu des services mérite un peu de respect... Place aux jeunes, soit, mais pas pour cracher sur l'habit de ceux qui leur ont préparé le siège !

Quant aux dernières phrases sur l'indépendance de la C. G. T., qui motivent tout le laïus peu charitable, nous y reviendrons. Les statuts auxquels on fait allusion sont des barreaux élastiques où tout passage est libre à qui sait s'y glisser !

A bientôt, camarades !

Le Bureau Fédéral.

Le Bureau Fédéral.

Le Bureau Fédéral.

Le Bureau Fédéral.

Le Bureau Fédéral.

Le Bureau Fédéral.

Le Bureau Fédéral.

Le Bureau Fédéral.

A tous nos lecteurs
A tous ceux qui nous aident à un titre quelconque, nous adressons nos meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Calendrier syndical

21 JANVIER 1934. — Comité National de la C.F.T.C. à Paris.

28 JANVIER. — Conseil Fédéral à Paris.

25 FÉVRIER. — Congrès de l'Union Nord à Maubeuge.

4 MARS. — Congrès du Syndicat du Réseau Est à Paris.

11 MARS. — Congrès du Syndicat du Réseau P.-O. à Paris.

11 MARS. — Assemblée générale du Syndicat des Ceintures.

18 MARS. — Congrès de l'Union-Etat à Rennes.

15 AVRIL. — Comité National de la C.F.T.C. à Paris.

20-21-22 AVRIL. — 14^e Congrès National de la Fédération à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

19-20 MAI. — Congrès National de la C.F.T.C. à Paris.

Les salaires des fonctionnaires

Le vote des Députés

La Chambre des Députés a voté, dans sa séance du 9 Décembre dernier, un prélevement sur les Salaires des Fonctionnaires, qui varie de 2 à 8 %.

C'est l'issue, devant la Chambre, d'une bataille qui dure depuis un an, et dans laquelle ont succombé plusieurs ministères.

A l'heure où nous écrivons, la discussion des projets financiers se poursuit au Sénat et il est impossible de prévoir à quels taux s'arrêtera finalement, après plusieurs navettes entre la Chambre et le Sénat, le prélevement sur le principe duquel les deux Assemblées sont désormais d'accord.

Quoi qu'il en soit, notre devoir est de publier le scrutin de la Chambre émise au Suffrage universel, comme nous l'avons fait pour chacun des votes précédents.

Nous nous abstiendrons, volontairement, de tout commentaire, laissant à nos camarades la liberté complète d'en tirer toutes les conclusions.

Le 1^{er} alinéa de l'article 6 était ainsi rédigé :

Pour compléter les économies obtenues par la réforme administrative, il sera institué un prélevement capitalisé et progressif sur les traitements, soldes, émoluments, salaires et rétributions (y compris les indemnités soumises à retenue) dont le montant net excède 12.000 fr. et qui sont imputés sur le Budget de l'Etat, les Budgets Annexes, les Budgets des Offices et des Etablissements publics.

Sur ce texte, qui décidait LE PRINCIPLE du prélevement, les Députés ont voté comme suit :

SCRUTIN N° 415

Sur le premier paragraphe de l'article 6 (Equilibre budgétaire). (Le Gouvernement a posé la question de confiance.)

Nombre des votants 465
Majorité absolue 223
Pour l'adoption 333
Contre 72

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour :

- MM. Abrami ; Ales ; Amat (Hte-Garonne) ; Amat (Camille) (Vosges) ; Andigné (Fortuné d') ; Andraud (Puy-de-Dôme) ; André (Adrien) ; Appell ; Appourchaux ; Archimbaud (Léon) ; Aubaud (Oise) ; Aubert ; Audiffren-Pasquier (duc d') ; Augé (Ferdinand) (Tarn-et-Garonne) ; Augé-Fernand (Seine-et-Marne) ; Aulouis ; Bacquet ; Barbero ; Barbot ; Barde (Puy-de-Dôme) ; Barrois (Edmond) ; Barthe (Edmond) ; Barthe (Louis) ; Bastid ; Bataille ; Baudouin-Bugnet ; André Beauguette ; Bédu ; Bérenger ; Bernier (Paul) ; Béron ; Berthérand ; Berthod (Aimé) (Jura) ; Bertran (William) ; Bernad-Ferron ; René Besse (Lot) ; Besson ; Bibié (Maxence) ; Blanc ; Bliod ; Boissel-Dombrevail ; Bonnaure ; Bonnevies (Louis) ; Aveyron ; Bonnet Georges ; Bonnevay ; Borel (Emile) (Aveyron) ; Bousquet ; Boussion (Charles) (Saône-et-Loire) ; Bouilly ; Boussard ; Boussier ; Boussion (Léon) (Landes) ; Boyer ; Brachard ; Bravat ; Bréant ; Breton (André) (J.-L.) ; Brière ; Briquet ; Brocard ; Brunet (Auguste) (la Réunion) ; Bruyas (Rhône) ;

- Cadoret ; Cambouville ; Campinchi ; Candia (Pas-de-Calais) ; Candia (de Gadeloupe) ; Carnagol ; Carron ; Castel ; Castellane (Stanislas de) ; Catalan (Gers) ; Chautry ; Cayrel ; Cazalat (Gironde) ; Cazals (Ariège) ; Chamard (de) ; Champetier de Ribes ; Chamvoux ; Chappelande (de) ; Charrier ; Chassaigne-Goyon (Seine) ; Chasseigne (André) ; Chastanet (Sère) ; Chatelet (Henri) (Seine-et-Oise) ; Chaumont (Camille) ; Chauvin ; Adolphe Chéron ; Chevrier ; Chichery ; Chommeton ; Clerc ; Cluzan ; Coache ; Colomb ; Compayré ; Comère-Morel ; Cornu ; Corsin ; Cot ; Corti (René) ; Coucort ; Coullierot ; Courent ; Courson ; Courthouy ; Creysse ; Crutel ; Cuttoli (Jules) ; Daille ; Daladier ; Dallmier ; Daniéou ; Darcia (Adrien) ; Daroux ; Dasque ; Dât ; Delabie (Maurice) ; Delbos ; Desalle ; Deligne ; Delmont ; Delom-Sorbé ; Delserat (Nord) ; Denais (Joseph) ; Denis ; Deschanel ; Deschamps ; Desgranges ; Desgranges ; Desprez-Potté ; Deyris (Pierrot) ; Desmardis ; Digne ; Desbats (de) ; Doebli ; Dormann ; Gustave Doussin (Seine) ; Dubon ; Duchesne-Fournet ; Ducos ; Duez ; Dumessil ;

Rives ; Robert ; Rocca-Serra (Louis) ; Roides (Maxence) ; Rolland (Louis) (Maine-et-Loire) ; Rolland (Maurice) (Rhône) ; Rolland (Henri) (Hte-Marne) ; Rollin (Louis) (Seine) ; Romatin ; Rotours (des) ; Roumagnoux ; Roux-Freissneng ; Roy (Emmanuel) (Gironde) ; Roy (Eugène) (Puy-de-Dôme) ; Ruart ;

Saint-Just (François de) ; Sallés (Antoine) (Rhône) ; Scapini ; Schmidt (Jamm) ; Schuman (Robert) ; Schlerer ; Smilge (Meurthe-et-Moselle) ; Sénac ; Serda ; Sérot (Robert) (Moselle) ; Serre ; Simon (Paul) ; Simonnet ; Soulier (Edmond) ; Siron (Jacques) ; Taillandier ; Tessier (de) ; Thébaud (Léon) ; Thureau-Dangin ; Tillie ; Tinguy du Pouët (de) ; Tonnelier ; Torrès (Henry) ; Trémintin ; Triballet ; Valensi (Théodore) ; Varenne (Alexandre) ; Vernay ; Vidal (Joseph) (Bouches-du-Rhône) ; Vidal (Pierre) (Ariège) ; Vionier ; Vincent (Emile) (Côte-d'Or) ; Léon Vincent (Pas-de-Calais) ; Vincent (Maurice) (Nord) ; Ybarnégaray ; Zan Zay.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Albertini ; Ambrosini ; Auriol (Henri) ; Auriol (Vincent) ; Baron (Charles) (Basses-Alpes) ; Barthélemy ; Basquin ; Baylet ; Bedouce ; Belin-Léon ; Bénassy (Camille) ; Berger ; Berliat ; Blanchard-Bliot ; Blum (Léon) ; Boissin ; Bonnefous (Georges) (Seine-et-Oise) ; Boudet (Allier) ; Bouisson (Fernand) (Bouches-du-Rhône) ; Boulay (Henri) ; Boutet (Ardennes) ; Bracke ; Braise ; Brémont ; Brom ; Brunet (René) (Drôme) ; Buisset ; Bureau (Georges) ; Burrus ; Cabannes ; Castagné (Cher) ; Castanet (Léon) (Gard) ; Chaussey ; Chouffet ; Cochet ;

Conte ; Debregas ; Delcourt ; Deudon (Maurice) (Nord) ; Deudon (Paul) (Alpes-Maritimes) ; Dignac (Pierre) ; Dormoy ; Dupré ; Errard ; Fanchon ; Félix (Jean) ; Février ; Flancette ; Flé ; Fleu ; Fontanier ; Fougère (Henry) ; Fould ; Fourès ; Franklin-Bouillon ; Froment ; Frossard ; Gardiol ; Gouin (Félix) ; Goujon ; Gros (Arsène) (Jura) ; Gros (Louis) (Vaucluse) ; Guastavino ; Guérin ; Héraud (Marcel) ; Husserl ;

Jacobs ; Jandard ; Jarillier ; Jugnot (marquis de) ; Lechal ; Les Fermiers (marquis de) ; Lagrange ; La Groudière (de) ; Laville ; Lebas ; Le Cour-Grandmaison (Jean) ; Le Roux ; L'Hévéder ; Longuet (Jean) ; (Seine) ; Louart (Pas-de-Calais) ; Maës ; Marsais ; Masson ; Mendès-France ; Moch (Jules) ; Molinié (Jean) ; Moncelle ; Monnet ; Montaigne (de) ; Montillot ; Morin (Ferdinand) ; Moutet (Marin) (Drôme) ; Nonelle ; Parayre ; Henry-Paté ;

Perrin (Albert) (Sère) ; Perrin (Paul) (Seine) ; Perrot ; Pelter ; Pezet ; Picard (Camille) ; Plerre (Eugène) ; Piétri ; Pinault ; Piot (Jean) ; Plichon (L.-colonel) ; Pollot ; Poittevin (Gaston) ; Polignac (de) ; Pomaret ; Georges Potté ; Pouchus ; Poutzet ; Pradel ; Prentout ; Pringollet ; Prunet ; Quessel ; Queuille ; Ramadier ; Ramel (de) (Gard) ; Raude ; Ravet ; Reibel (Charles) ; Reille-Soult (duc de) (Dalmatie) ; Renaudin ; Renaudet ; Tony Révillon ; Renaud (Auguste) (Var) ; Richard (Paul) (Rhône) ; (Richard) (René) (Deux-Sèvres) ; Rillart de Verneuil ; Rimbert (Camille) (Vienne) ; Rimbert (Fernand) (Seine-Inférieure) ;

Roch ;

MM. Brandon ; Chaulin-Servin ; Elsaesser ; Guillon ; Maupill ; Oberkirch ; Riché ; Rochereau ; Taiffinger ; Taudière ; Wiltzer ;

Tous les autres députés ont voté contre.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

Il est tout de même piquant de voir les chrétiens accusés par les uns d'être des pacifistes béhémotes, voire des objecteurs de conscience, pendant que d'autres les accusent d'être exactement le contraire.

Qu'attendez-vous pour mettre en manchette dans vos journaux les belles maximes du Christ ? nous dit encore l'Union Nord Confédérée, et elle nous en cite quelques-unes, entre autres : Aimez-vous les uns les autres qui, précisément, a paru en manchette du Cheminot de France le 1^{er} septembre 1931, preuve du sérieux avec lequel se documentent nos détracteurs.

De plus, chaque mois, le Cheminot de France et le Cheminot du Nord publient en manchette tout ce que les Confédérés nous accusent de tenir secret.

Seulement, nous ferons remarquer à ces messieurs que nous ne retenons pas de la doctrine ce qui nous plaît, pour en rejeter ce qui pourrait nous gêner. Nous la prenons entière avec les profits qu'elle nous donne et les charges qu'elle nous impose. Nous ne contentons pas d'en prendre la partie qui semble correspondre à nos conceptions pour en laisser ce qui pourrait en diminuer la portée ou même en changer le sens. L'Union Nord Confédérée, dans les textes de cette espèce, use de ce procédé.

En tout cas, les Pères de l'Eglise, que ce soit Saint Jérôme, Saint Basile, Saint Chrysostome ou Saint Augustin, n'ont jamais condamné la propriété individuelle, ou même tous les riches. Pouvait-ils nier ce droit de propriété, contre un texte aussi net que : Le bien d'autrui tu ne prendras. Ils ont toujours proclamé que celui qui est riche ne possède que pour distribuer. Ils ont été jusqu'à dire : Veux-tu que nous approuvions ce que vous n'avez reçu que pour le distribuer (Saint Basile). En agissant ainsi, ils défendaient le

Après guerre, il est un grand catholique qui travailla, un des premiers, au rapprochement des anciens belligérants ; qui ne connaît la valeur de l'œuvre de Mgr J.-L. LIEN ? Ce même Mgr JULIEN dont les pacifistes aiment à citer les immortelles paroles de paix gravées dans le granit, sur la colline de Lorette.

A PROPOS DE FASCISME

Jadis, les journaux cégétistes avaient sans doute jugé inutile de signaler notre existence à leurs lecteurs. Dans l'ensemble des Organisations Ouvrières, nous étions regardés, par notre orgueilleuse voisine, comme une méprisable petite armée.

Hélas ! certains événements récents ont mis ces messieurs de la C.G.T. dans l'obligation de parler de nous et de nous considérer à notre juste valeur. Les yeux s'ouvrent, peut-être un peu étonnés par la réalité, la méprisable petite armée est devenue un sérieux adversaire.

Nous ne sommes donc pas plus étonnés de voir l'Union Nord Confédérée nous pousser une pointe dans La Voix des Cheminots de Septembre-Octobre.

Dans une simple et seule réponse, on espère leur leur clou à ces chrétiens qui ont eu l'audace de traiter les cégétistes de Fascistes.

On nous accuse de ne point assez stigmatiser l'attitude des riches et puissants de ce monde ; de ne point protester contre la guerre ; de ne point suivre les enseignements des Pères de l'Eglise, etc., etc.

Lisez donc, Messieurs, les Encycliques pontificales et tout particulièrement Quadragesimo Anno, dont tous les journaux de la C.G.T. ont donné de larges extraits, vous y verrez que,

Nos interventions

LETTRES AU MINISTRE

Paris, le 24 Novembre 1933.
A Monsieur le Ministre des Travaux Publics, 246, Boulevard Saint-Germain, Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire part des craintes qui se manifestent de différents côtés, particulièrement chez nos camarades anciens mineurs en instance de réintégration, au sujet de certaines dispositions prévues dans l'accord qu'on a signé, le 16 Juin dernier, les Compagnies du P.-O. et du Midi, en vue de mettre en œuvre une fusion étendue de leur exploitation.

L'article 7 de cet accord stipule, en effet :

Le personnel des Services non fusionnés demeurera en principe attaché à son Réseau d'origine avec les avantages propres à son statut; il pourra, avec son consentement, être détaché à titre permanent dans l'autre Réseau. Le Personnel nouveau recruté sera interchangeable et recevra un statut commun.

Ce texte renferme plusieurs obscurités, sur lesquelles nous n'avons pu être éclairés ni par les travaux préparatoires de la Loi du 8 Juillet 1933 ni par les rapports présentés au nom des Conseils d'Administration aux Assemblées d'Actionnaires des Compagnies intéressées.

Aucune allusion n'est faite à la situation qui sera réservée au personnel des Services Fusionnés. Quels sont ces Services ? Les Agents seront-ils appelés à être déplacés ? Quelles mesures seront prises pour sauvegarder les droits du Personnel en matière d'avancement, de retraites, de facilités de circulation ? Avant de questions que se posent les Agents intéressés.

La situation du Personnel nouveau recruté nous semble beaucoup plus incertaine encore.

Le texte de Statut commun qui figure dans l'accord du 16 Juin est bien imprécis. S'agira-t-il d'un Statut du Personnel différent de celui qui est appliqué depuis 1920 à l'ensemble des Cheminots des Grands Réseaux ?

Si telle était l'intention des Réseaux, nous nous permettrions, Monsieur le Ministre, d'élever à l'avance nos protestations les plus énergiques contre toute atteinte portée au Statut arbitré en 1920.

Ce statut constitue un contrat qui lie les Réseaux et le Personnel au même titre que la Convention du 3 Juin 1921, autre contrat, lie l'Etat et les Réseaux. Il ne peut subir de modifications sans l'accord préalable des représentants dûment mandatés des intéressés.

Si nous nous serions reconnus, Monsieur le Ministre, de vouloir bien nous faire connaître ce que les Réseaux proposent sous le couvert d'un Statut commun.

Et nous vous demandons, au cas où des dispositions nouvelles viennent remplacer le Statut actuel ou le compléter, de vouloir bien consulter au préalable toutes les Organisations Syndicales intéressées et de constituer une Commission paritaire qui serait chargée, sous votre haute autorité, d'étudier les modalités du contrat nouveau.

Veuillez agréer, etc.,
Le Vice-Président : Léon Montals.

Paris, le 28 Novembre 1933.
A Monsieur le Ministre des Travaux Publics, 246, Boulevard Saint-Germain, Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter votre haute intervention auprès du Comité de Direction des Grands Réseaux en vue de l'attribution d'indemnités de changement de Résidence aux Agents mineurs célibataires.

Les déplacements et mutations, consécutifs aux mesures de Réorganisation prises par les Réseaux, atteignent aussi nos camarades mineurs, les séparant de leur famille et les contraignant à mener une existence plus coûteuse dans leur nouvelle résidence avec un Salaire inchangé.

Le statut n'avait prévu jusqu'ici l'octroi des indemnités de changement de Résidence aux Agents mineurs que s'ils étaient mariés. Les déplacements d'Agents mineurs cé-

PROPAGANDE EXEMPLAIRE

Propagande ne signifie pas seulement réunions ou conférences; il existe encore bien d'autres façons d'organiser la propagande, et, n'adressant surtout aux militants locaux, je leur recommanderai tout particulièrement de veiller à la bonne administration de leur Syndicat.

Pour qu'une propagande soit fructueuse, il faut, en effet et avant tout: inspirer confiance, et la tâche du propagandiste sera bien difficile si déjà l'administration de son groupe laisse à désirer.

Nos adversaires, et ils ne sont point seulement dans les autres organisations, mais aussi parmi les non-syndiqués, sont toujours à l'affût, cherchant l'occasion de critiquer notre action ou notre gestion.

Il faut éviter de prêter le flanc à tous ces critiques, et pour cela, une administration parfaite est absolument indispensable: un syndicat mal organisé, mal géré, ne se maintiendra qu'à vive force.

Pour obtenir cette administration parfaite, une collaboration intime de tous les militants est nécessaire: confier tout le travail à un seul camarade, si intelligent, si plein d'initiative, c'est s'exposer à de graves mécomptes. Chacun doit prendre sa petite part de responsabilité.

Les fonctions en apparence les plus modestes sont quelquefois celles où l'on doit entourer de plus de sollicitude.

Une organisation bien administrée donnera cette impression de

libataires étaient, en période normale, chose exceptionnelle.

Maintenant que ceux de nos jeunes camarades qui n'avaient pas quitté jusqu'à présent leur famille en sont éloignés à leur tour, dans des conditions parfois bien pénibles pour eux-mêmes et pour leurs parents dont ils peuvent être les soutiens, nous pensons que ce ne serait pas contrarier les efforts de redressement des Réseaux que d'accorder à ces jeunes gens une compensation aux frais élevés auxquels ils sont exposés sous la forme d'une allocation dont la nature resterait à déterminer et dont le taux serait aussi voisin que possible des indemnités allouées, en pareil cas, aux Agents majeurs célibataires.

Persuadés que vous voudrez bien appuyer notre modeste requête, nous vous prions d'agréer, etc.,
Le Vice-Président : Léon Montals.

Paris, le 15 décembre 1933.

A M. Paganon, Ministre des Travaux Publics, 246, boulevard St-Germain, Paris (VII)

Monsieur le Ministre, Nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention sur la situation des Agents des Trains, qui assurent régulièrement les services de messageries ou de marchandises.

La mise en application du frein continu a entraîné la suppression d'une forte proportion d'agents de cette catégorie, qui ont été mutés suivant les besoins du service.

De ce fait, les trains lourds ne sont souvent accompagnés que par un ou deux agents, ce qui n'augmente pas assurément la sécurité générale.

Du moins, ces agents, chargés désormais de responsabilités plus grandes, pourraient-ils espérer voir leurs conditions de travail améliorées. Or, à part quelques essais timides tentés sur les Réseaux du Nord et de l'Est, rien n'a été fait pour améliorer les règles d'hygiène d'un travail souvent très pénible.

On continue journellement à mettre à leur disposition, tout au moins pour les Agents placés en queue des trains, des sièges ouverts à tous les vents, quelques-unes, même, non munies de garde-corps.

Nos camarades sont ainsi exposés à toutes les intempéries; leur vie même est en danger par les froids intenses.

Vous voudrez bien reconnaître, Monsieur le Ministre, que des mesures s'imposent en toute justice pour renforcer la sécurité personnelle des Agents sur qui pèsent de plus lourdes responsabilités. C'est là une équivalence qui suffirait à légitimer notre requête, s'il n'y avait de surcroît des considérations de simple humanité.

Aucune difficulté technique ne peut être invoquée à l'encontre de nos demandes.

La baisse du trafic a entraîné le retrait de Service d'un grand nombre de véhicules. Pourquoi les Réseaux ne retireraient-ils pas d'abord le matériel qui fait l'objet de nos plaintes ?

Par ailleurs, un certain nombre d'ateliers des Grands Réseaux n'ont plus de travail ou fonctionnent au ralenti. Pourquoi ne pas leur confier la transformation de ce même matériel ?

Nous sommes persuadés que les Réseaux pourraient renoncer, sans préjudice pour leur exploitation, à l'utilisation des vigies qui n'ont ni profit ni garde-corps, et mettre à portée la période actuelle pour accélérer la transformation de ces véhicules.

Cette solution ne constituerait d'ailleurs qu'un pis-aller. L'entretien du frein continu sur le matériel à marchandises permet désormais de placer un fourgon en tête et un autre en queue et de chauffer ces véhicules soit à la vapeur, soit à l'aide d'un poêle.

Les gares de formation devraient, en outre, à maintenir ces voitures en état de propreté constante.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les suggestions que nous nous permettons de vous soumettre. Nous vous prions de bien vouloir en faire part aux Grands Réseaux et de les appuyer de votre haute autorité.

Veuillez agréer, etc.,
Le Vice-Président : Léon Montals.

A L'EXPLOITATION

Les faisant-fonctions et la reclassification des emplois

Nous nous étions promis de parler, ce mois-ci, du Personnel des Trains, lequel appartient aussi au Service de l'Exploitation. Ce sera pour la prochaine fois, car nous voudrions, aujourd'hui, consacrer ces quelques lignes pour compléter nos deux précédents articles en parlant de la reclassification de certains emplois.

C'est une question qui, à notre avis, mérite d'être inscrite parmi les revendications générales les plus importantes, mais, hélas! nous ne nous passons pas de la difficulté à résoudre.

Il n'est pas douteux que certains emplois ne sont pas à leur place, notamment ceux qui comportent un Service de sécurité et qui, de ce fait, imposent à ceux qui les occupent une part de responsabilité que ne connaissent pas, ou beaucoup moins, les agents des autres Services.

Nous n'avons pas l'intention de dresser ici, l'une contre l'autre deux catégories de Cheminots, les Hommes d'équipe et les Manœuvres, par exemple, mais nous sommes bien obligés de reconnaître — si nous voulons être justes — que le sort du Manœuvre est plus enviable et que cet emploi comporte moins de risques que celui d'Homme d'équipe.

Mais ce n'est pas seulement en comparant les Agents appartenant à des Services différents que nous constatons des anomalies.

Restons à l'Exploitation. Est-il normal qu'un Facteur-Mixte Intérimaire (échelle 4) soit appelé à tenir un emploi de Chef de Station ou de Facteur-Enregistreur (échelle 5); qu'un Facteur-Mixte Remplaçant (échelle 3) soit désigné pour assurer les fonctions d'un Chef de Halte (échelle 4) sans autre avantage que d'encasser... des punitions ?

Nous nous bornerons à ces deux exemples, mais nous pourrions en citer d'autres. Nous nous réservons de le faire, au cours des réunions de notre Commission Technique, lorsque nous étudierons la question.

Mutuelle familiale Le train de banlieue

Assemblée générale du 5 novembre

Notre Mutuelle est bien vivante, et elle l'a encore affirmé le 5 novembre dernier, où le travail a été fait en toute conscience par les délégués de tous les Groupes.

Au Bureau avaient pris place GARNIER, Président de la Mutuelle, assisté de GRUY, Secrétaire, et de Mlle BERDIN, Trésorière.

La Trésorière donne lecture du Rapport financier, qui est approuvé à l'unanimité, et fait ressortir la nécessité d'être parfois un peu sévère pour que les prestations restent bien dans le cadre des Statuts. En termes mesurés, Mlle BERDIN appelle l'attention de tous sur la nécessité d'un équilibre absolu, réalisé pour le moment, mais que rien ne saurait compromettre.

De vives approbations confirment son exposé, et son rapport est adopté à l'unanimité.

GARNIER présente ensuite un exposé clair et précis de la situation au point de vue recrutement et possibilités. Pas d'optimisme excessif, mais pas de pessimisme injustifié: une mutuelle qui en trois ans a donné les résultats que nous constatons se doit de continuer à vivre, sans inquiétude.

La Commission de Contrôle ayant approuvé avec tous ses éloges les rapports présentés, on passe aux projets d'avenir.

Il est instauré une catégorie de membres souscripteurs qui, moyennant une cotisation de 5 fr. par an, aideront la société dans sa lutte contre les maladies, notamment la Tuberculose. Comme cela, aucun syndiqué n'aura plus d'excuse s'il n'adhère pas à la Mutuelle, au moins comme Membre souscripteur.

Diverses modifications d'ordre intérieur sont adoptées, elles seront indiquées aux adhérents dans une circulaire.

Il est notamment décidé que la Catégorie D recevra 12 fr. par an de cotisations, dont 1 fr. 20 pour la gestion, et donnera droit, en cas de décès, à une somme de 800 fr. aux ayants droit.

La journée s'est terminée dans un accord parfait de tous sur un point: il faut que tout bon syndiqué soit un propagandiste de notre Mutuelle.

C'est là-dessus que nous voudrions revenir. Nous serions tentés de croire que beaucoup ne lisent ni le Cheminot de France, ni les circulaires, puisque sur les dizaines de milliers de nos adhérents et de membres de leur famille, il n'y a qu'un pourcentage — raisonnable, certes, mais insuffisant — d'adhérents à la Mutuelle Familiale.

Pour 3 fr. par mois, avoir droit au remboursement de moitié des frais de visite des médecins, de moitié des médicaments, ou, si l'on préfère, à une allocation de 1 fr. par jour à partir du vingt et unième jour de maladie, et de 10 fr. par jour à partir du moment où l'on est en congé sans solde, n'est-ce pas un geste qui se commande à tout ceux qui sont soucieux de parer au malheur ?

Les familles des cheminots sont condamnées à être A PART DES ASSURANCES SOCIALES: voilà un moyen de CORRIGER CETTE INJUSTICE.

Nos militants dévoués ne le diront jamais assez. PLUS IL Y A D'ADHÉRENTS A UNE MUTUELLE, PLUS ELLE PEUT DONNER D'AVANTAGES. Et nous sommes sûrs qu'on nous en rendra.

Quant aux catégories risque de décès, quel est le Cheminot de France qui hésiterait à verser 12 fr. par an pour garantir aux siens une somme de 800 fr. en cas de décès ? Même assurés ailleurs, tous nos syndiqués devraient être de cette catégorie.

Nous n'insistons pas sur la faculté laissée aux non adhérents aux catégories précédentes de souscrire pour 5 fr. par an, en vue d'aider la Société à lutter contre les fléaux qui menacent la santé de tous: ils trouveront là une façon particulièrement efficace de se protéger en protégeant les autres.

Allons, Camarades, un bel élan ! La Mutuelle est faite pour vous, comprenez-le, aidez-la, en y venant, autant pour verser vos cotisations que pour, en cas de malheur, voir la collectivité vous venir en aide. C'est une mesure de solidarité et de prudence.

Le coup d'urgence, les effectifs s'accroissent. Que chaque adhérent en conviense un autre, que chacun s'assure et assure sa

avec les intéressés. Nous voulons tout simplement attirer l'attention de nos amis sur ce point.

Mais puisque nous parlons de ceux qui assurent des fonctions supérieures à leur grade, ce serait peut-être l'occasion de faire remarquer que les belles promesses, faites en faveur de ces camarades, ne sont pas toujours tenues, et pour cause.

C'est entendu et l'on aime à le proclamer, le faisant-fonctions sera récompensé. On le notera, pas toujours, mais quelquefois, en conséquence. On l'inscrira ou on essaiera de l'inscrire au tableau d'aptitude mais, malheureusement bien souvent, disons trop souvent, il devra attendre pendant de longs mois la récompense promise.

Nous ne voulons pas dire que des nominations hors tour devraient être faites, bien que, dans certains cas, ce ne serait que justice, mais, par suite des compressions d'effectifs (toujours les économies!), les promotions sont fort plus rares et le tour de nomination se trouve retardé.

Il y a bien cet article 30 du statut du personnel qui précise que le cas de tout agent ayant occupé pendant 6 mois consécutifs un emploi vacant de grade supérieur au sien, sans être inscrit au T. A. pour ce grade, sera signalé au Chef de Service pour en tenir compte, s'il y a lieu, au cours des travaux de la Commission Centrale Intéressée.

Mais l'article ne dit pas: sera nommé, et, comme d'habitude, il est toujours facile de ne pas laisser 6 mois consécutifs le même agent dans le même emploi: il peut toujours prouver que l'intéressé ne remplit pas les conditions exigées pour être signalé.

Pour le travail qu'ils font — et nous y insistons — les Agents de l'Exploitation méritent un peu plus d'égards. Ils ne demandent pas de faveurs, mais ne veulent pas être exploités.

Nous les y aiderons.
L. GRIMAULT,
Secrétaire du secteur de Rennes.

Des tarifs communs et compréhensibles s.v.p.

On a dit et c'est exact, que l'Automobile fait au Chemin de Fer une concurrence déloyale. Pour l'Automobile, pas ou peu de charges sociales, liberté des horaires et de tarifs, liberté d'acceptation ou de refus du transport, etc.

Nous croyons cependant fermement que les Réseaux pourraient résister victorieusement à la concurrence automobile ou batelière. Qu'est actuellement le chemin de fer ? Une Administration. Que devrait-il être ? Une entreprise de roulage servant au transport des voyageurs et des marchandises dans du matériel spécial, wagons roulant sur un chemin spécial: le rail.

Les Réseaux possèdent les moyens de transporter. Pour assurer la marche normale, il faut du fret à transporter en quantité suffisante pour permettre les recettes nécessaires à l'exploitation de l'entreprise. Or, actuellement, une grande partie de voyageurs et de marchandises ont déserté le Chemin de fer pour l'Automobile.

Il y a à cela plusieurs raisons: d'abord l'attrait de la nouveauté, qui a toujours la faveur des foules, principalement du Français, frondeur par nature et qui commande souvent un état de fait bien établi pour en accepter un autre sans préjudice préalable. Psychologie des foules, qu'il s'agit de comprendre. Mais, il en est une autre, plus matérialiste celle-là: c'est le prix de revient du transport, apparemment plus réduit de l'Automobile. Il est incontestable qu'actuellement, les prix de transport représentent une part importante dans le prix de revient du produit fabriqué et il est tout naturel que l'industrie accorde sa préférence à celui qui lui coûte le moins cher. Pour retrouver la faveur du public, il faut donc que le Chemin de fer lui demande, pour le même travail, moins de rétribution que l'Automobile.

Exemple: pour transporter en Grande Vitesse de Paris à Bâle une caisse de jouets pesant 100 kilos, d'un volume de deux mètres cubes, le Chemin de Fer demanderait environ 150 francs; si l'Automobile ne prend que 100 francs, l'expédition n'hésitera pas sur le choix du transporteur, mais si le Chemin de Fer se contente d'encasser 85 francs, que fera l'expédition ?

Or, cette somme de 85 francs, IL PEUT s'en contenter, sans faire de faveur à personne, ni d'entorse aux tarifs homologués. Si nous regardons les prix de transport à PETITE VITESSE, nous trouvons qu'ils peuvent se comparer à ceux de la batellerie.

Les tarifs ont force de loi et, comme elle, leurs textes sont souvent ambigus, au point que leur interprétation donne parfois lieu à des jugements de tribunaux qui, dans la plupart des cas, on pourrait en dire de même, n'acceptent pas le point de vue des Réseaux. Il y a déjà là un point de friction avec le public qui pourrait être atténué sinon totalement évité.

Pour se débrouiller dans le dédale des lois, un simple citoyen a recours à un avocat. Que les Réseaux se fassent eux-mêmes les avocats de usagers en difficulté avec les tarifs, un grand pas sera fait dans la voie du retour aux transports ferroviaires et comme chacun a droit à la vie, à ce moment-là les Réseaux pourront discuter la Collaboration du Rail et de la Route, compléments l'un de l'autre et non plus concurrents.

Mais, pour cela, il faut renseigner le public autrement que par une quelconque affiche dans les gares faisant une injonction d'utiliser ceci ou d'emprunter cela.

Dans une revue documentaire, M. Marcel Peschada, Secrétaire Général du Comité de Direction des Grands Réseaux, avait préconisé le système de démarques à domicile. Ce système a certainement du bon mais, un meilleur consisterait à mettre à la disposition des grands Organismes Nationaux, Chambres de Commerce, Syndicats Agricoles, Groupements Industriels et Commerciaux, DES AGENTS SACHANT LIRE LES TARIFS et capables de renseigner leurs adhérents sur les avantages qu'ils auraient à utiliser le Chemin de Fer plutôt que tel autre mode de transport. Mais les Réseaux veulent-ils réellement essayer de se sauver eux-mêmes et, le voulant, le peuvent-ils ?

Marcel Voyer.

Déplacements d'agents propriétaires de maisons

42724. — M. HENRI MECK signale à M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS que les Compagnies ferroviaires font des compressions qui se traduisent par des changements de Résidence nombreux imposés au Personnel, et lui demande: 1° quelle est, au point de vue de la Loi Louchéur, la situation d'un emprunteur obligé de quitter la Résidence où il avait fait construire, si, par suite du déplacement de toute une collectivité d'Agents, il devient impossible de louer ou de vendre la maison qu'il ne peut plus habiter, toute location ou vente étant rendue illusoire par la quantité de locaux devenus disponibles, et cette crise étant encore aggravée par la mise possible sur le marché des cités-logements construits par les Compagnies; 2° étant donné que la suppression prochaine de la gare de triage d'Is-sur-Tille, sur le Réseau de l'Est, peut poser le problème d'une façon brutale si le Gouvernement s'est mis d'accord avec la Compagnie de l'Est pour parer aux répercussions. (Question du 0 Juin 1933).

Réponse. — 1° Il s'agit, dans le principe, d'une question de droit commun qui échappe à la compétence du Ministre des Travaux Publics. Ce dernier, néanmoins, n'a pas manqué de demander aux Grands Réseaux que chaque fois que des transformations envisagées dans le service des Chemins de Fer nécessitent des déplacements d'Agents, le cas de ceux de ces derniers, qui sont propriétaires de maisons en vertu de la Loi Louchéur, soit examiné avec la plus grande bienveillance. Le Ministre a reçu l'assurance qu'il serait, dans la mesure du possible, tenu compte de la situation des intéressés; 2° le résultat des renseignements fournis par la Compagnie de l'Est que la suppression du triage d'Is-sur-Tille n'est pas envisagée. Par contre, le travail assuré à ce triage pour le Réseau Paris-Lyon-Méditerranée a été reporté à Dijon-Perrigny. Jusqu'à présent, aucun déplacement d'office n'a été fait, les employés en surnombre ayant été utilisés au Service de la Voie. Pour l'avenir, les déplacements qui porteront sur environ 20 % de l'effectif, s'effectueront dans les mêmes conditions que pour les cas analoges (Reynay, Gray, etc.), en analysant égard aux situations des agents à déplacer, tant au point de vue de leurs charges de famille que de leur qualité de propriétaires de maison.

Journal officiel du 22 novembre 1933.

Nous tiendrons !

La lecture des deux Tribunes — Confédérée et Unitaire, — nous donne un avant goût de saucisses auxquelles on veut manger le Syndicalisme Chrétien; nos braves amis Confédérés déclarent sur un ton roque et dogmatique que seule leur Organisation devrait exister, et les Unitaires, plus véhéments, s'adressent aux masses par-dessus les chefs traités à la Classe Ouvrière. Ils en appellent à nos syndiqués comme aux autres pour entrer dans une Organisation Unique de Lutte de Classes.

En apparence, deux buts semblables par des moyens différents: réaliser l'Unité Ouvrière... Sans arrière-pensée, n'est-ce pas ?

L. C. G. T. U. invite à rentrer dans la Vieille Maison où tous peuvent tenir à l'aise. Que c'est bon et familial ! On en pleurerait d'émotion ! Rentrer dans la vieille maison, c'est-à-dire accepter sa façade, son toit, ses fenêtres... mais aussi le concierge, les règlements, le gérant... tiens ! nous voyons où l'on veut en venir... Nous savons trop pour l'avoir éprouvé de quelles libertés restreintes on jouit en la place...

L. C. G. T. U. veut un Congrès constitutif d'une Organisation nouvelle. Une maison neuve en sorte, avec des tuiles bien rouges au lieu de celles couvertes de mousse du domaine précédent déjà vétuste... Mais en regardant de près, nous voyons qu'il y a déjà les plans, que le règlement est préparé de longue date... il n'est pas jusqu'au concierge et au gérant qui ne soient déjà désignés, et l'on attend des locataires...

Gageons que les antagonistes se rejoindront un jour: pour cela, ce ne serait pas difficile, il n'y aurait qu'à contenter tous les aspirants aux fonctions de gérant.

Outre l'orientation d'esprit, nous savons fort bien que la scission de la C. G. T. J. est unique, à peu près cause accessoire le désir profond de certaines valeurs incontestables de conserver le contrôle de l'Organisation. Et loin de crier au scandale, je dirai que, pour celui qui est convaincu que ses idées sont justes, il est normal de chercher à avoir une influence, et d'entraîner des disciples.

Quant à nous, spectateurs impartiaux, nous ne nous insurgons pas de l'appel fait aux Syndicats Chrétiens par-dessus ceux que SEMARD appelle des chefs et qui ne sont que des serviteurs. Peu nous importe qu'on invite nos adhérents à nous quitter... nous savons qu'ils ne le feront pas, car ils sont venus à nous en connaissance de cause, ils savent pourquoi ils sont là, et, quoi qu'il en fasse, ils y resteront, ils grossiront leurs rangs et leur influence.

La civilisation chrétienne, — qu'her encore l'organe confédéré appelait l'élément du progrès humain, — n'a pas voulu ériger la lutte en principe... aucune lutte ! Elle les condamne toutes, la Lutte des Classes comme les autres.

Donc, c'est aussi inutile qu'inefficace d'appeler les Syndicats Chrétiens à une organisation où la Lutte des Classes est non seulement un moyen, mais, bien pire, un but !

Le Socialisme et le Communisme, où l'on voit de généraux élans poindre sous des accents farouches, ne sont pas doctrines nouvelles, ils procèdent dans la part de vérité qu'ils contiennent, des principes chrétiens dont on a élagué ce qui gêne et enfle ce qui flatte... Or, la morale chrétienne est au bout. Elle ouvre des droits parce qu'elle crée des devoirs. Elle aplaît les chemins, mais elle y met des garde-fous, car, de deux côtés, tout est précipité... Nous la respectons totale, si les autres veulent l'Unité, qu'ils commentent par le comprendre.

Pauvres camarades qui croyez détourner nos amis du chemin librement choisi, continuez vos efforts, usez de mille ma-

Un Jeune.

COMMISSION FEMINEINE INTERRESEAU

Réunion du 6 décembre

Présents: Mlle BERDIN (Etat); Mlle FORGET et MOUNIES (P.-O.); Mlle YUNG (P.-L.-M.); Mlle VAURE (O. V.); Mlle THOMAS (C. C.); Mme PHILIPPE (Ceinture); Mme TRICOIT (Nord).

Excusées: Mlle LABSOU (C. C.); Mlle CRENETLET et PALICE (Est).

La Commission poursuit la discussion sur la question des versements rétroactifs pour la retraite par les auxiliaires, engagés par les Réseaux pendant la guerre et non-commissionnés dans les délais réguliers.

Un projet de questionnaire est élaboré en commun; il sera envoyé à chaque secrétaire de l'U. D. R. pour la répartition judicieuse aux intéressées et avec les résultats ainsi obtenus, la Commission tirera ses conclusions utiles en vue de faire aboutir la question.

TABLEAU D'APTITUDE: Chaque membre de la Commission explique comment il est opéré pour l'avancement du Personnel Féminin sur son Réseau respectif.

Séance levée à 19 h. 30.
Mme TRICOIT.

BUREAU FEDERAL

Réunion du 21 novembre

Présents: MONTALS, BURTE, DARNET, Mlle BERDIN, Mme TRICOIT, BONNAMY, DRACH, GUYON, LABONNE, MORANNE, COSTES, DELPLANQUE, MULARD et VAREILLE assistent à la séance.

L'éditorial du journal de décembre est lu et adopté.

Notre ami MECK a offert à la Fédération une audience du Groupe du Syndicalisme Chrétien au sujet de la R. P. dans les Elections au C. S. des Chemins de Fer. Le décret pour ces Elections ayant paru, cette démarche est devenue sans objet.

Sur une demande de notre Union d'Algérie, une démarche a été faite au Ministère des Travaux Publics au sujet de la fusion des Réseaux algériens. L'Union d'Algérie documentera la Fédération en vue d'une nouvelle intervention au Ministère.

Le Bureau décide que le journal de décembre paraîtra sur 6 pages.

Lecture est donnée de la réponse du Ministre des Travaux Publics à notre lettre sur les mutations des Agents déplacés par suite de suppression de postes. Publication en sera faite dans le Cheminot de France.

Le Bureau donne son accord à un article sur la Réintégration des Jeunes, à paraître dans le prochain journal.

BURTE est désigné pour faire le 15 décembre à la Commission d'Etudes du Syndicat des Employés, une conférence sur les transports par terre.

M. CHARLOT, Président du C. S. des Chemins de Fer, absent de Paris jusqu'au 24 courant, recevra à son retour un délégué du Bureau Fédéral.

La Commission Fédérale de propagande se réunira le 24 courant. La question du concours de propagande pour 1934 lui est renvoyée.

Les délégués de la Ceinture exposent les projets de substitution de Services d'Audition aux trains de voyageurs sur la Petite Ceinture. Sur leur proposition, des lettres seront adressées au Ministre des Travaux Publics et au Président du Conseil Général.

Le Bureau décide en outre de demander à être entendu par le Groupe du Syndicalisme Chrétien sur cette question, ainsi que sur celles des emplois réservés, de la cession des petites lignes à des Compagnies Secondaires et du Statut Commun des Agents P.-O.-Midi.

nières, tantôt bonhommes, sur le tas, cédant un frère de misère, en lui disant que rien ne vous sépare et que vous n'avez qu'à vous épauler pour vous défendre; tantôt violents et menaçants, clamant les militants chrétiens dans leur personne, car vous savez que vous ne pouvez atteindre les idées ! Elles sont trop haut pour vous !

Vos efforts, dites-vous-le bien. Ne serviront jamais à rien...

Acceptez-vous, comme nous vous constatons, Sachant que des points nous séparent, parlons quand nous sommes ensemble seulement de ce qui unit.

Et puisque les nôtres sont bien chez nous, faites votre deuil de les perdre... du reste, peu nous importe que vous persistiez... Nous sommes certains de les conserver.

Car le sentiment qui les unit est de ceux qui résistent au temps et à l'espace... leurs biens sont à la fois d'intérêts, d'affection, de confiance et d'espoir...

Il n'est que ce nul effort humain ne peut parvenir à briser, ce que chez vous n'aura jamais car il lui manquerait le souffle créateur...
Leurs âmes sont fondées en une âme commune...

Gaston Burte.

Nous, les jeunes !

Jeunes ! les regards se tournent vers nous, l'avenir qu'on nous promet nous le laissera-t-on ?

Nous vivons un bien triste Présent !

geurs sur la Petite Ceinture, ainsi que de nos interventions auprès de M. CHARLOT, Président du Conseil Supérieur des Chemins de fer, et de certains Conseillers Municipaux de Paris.

Un projet de circulaire sur l'aide à apporter à la Mutuelle Familiale des Cheminots est lu et adopté.

Une demande d'affiliation du Syndicat de Carnoules est renvoyée à l'Union P.-L.-M. pour avis.

Le Syndicat de Capdenac signale le cas d'orphelins d'un Agent décédé par suite d'accident de travail, à qui on refuse le droit aux allocations familiales prévues par le régime des Retraites.

Un article proposé par l'Union-Nord est lu et adopté.

MONTALS donne connaissance d'un ordre du jour de félicitations à notre ami MECK pour son vote à la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires, ordre du jour adopté par les Groupes de la Région Parisienne du Syndicat Est, dans leur réunion du 10 décembre.

Il est décidé également que le scrutin de la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires sera publié, comme les précédents, dans le Cheminot de France.

Une proposition de l'Union-Etat tendant à faire participer la Fédération aux frais d'impression d'affiches et de papillons engagés par les Unions de Réseau en vue des élections au C. S. des Chemins de Fer, n'est pas retenue.

Le Bureau décide que la Fédération couvrira la totalité des frais d'impression du tract rédigé pour les Réseaux par le Secrétariat Fédéral, ou une partie équivalente des frais supportés par les Unions de Réseau qui utiliseraient des tracts particuliers au lieu du tract général.

MULARD est désigné pour représenter la Fédération au déjeuner offert par le Syndicat de la Métallurgie à l'occasion de la Saint-Eloi.

CHEVALIER propose, au nom de la Commission technique des Agents de train, l'envoi d'une lettre au Ministre des Travaux Publics sur l'utilisation des vieilles ouvrières et sur le chauffage des fourgons.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Un article proposé par l'Union-Nord est lu et adopté.

MONTALS donne connaissance d'un ordre du jour de félicitations à notre ami MECK pour son vote à la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires, ordre du jour adopté par les Groupes de la Région Parisienne du Syndicat Est, dans leur réunion du 10 décembre.

Il est décidé également que le scrutin de la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires sera publié, comme les précédents, dans le Cheminot de France.

Une proposition de l'Union-Etat tendant à faire participer la Fédération aux frais d'impression d'affiches et de papillons engagés par les Unions de Réseau en vue des élections au C. S. des Chemins de Fer, n'est pas retenue.

Le Bureau décide que la Fédération couvrira la totalité des frais d'impression du tract rédigé pour les Réseaux par le Secrétariat Fédéral, ou une partie équivalente des frais supportés par les Unions de Réseau qui utiliseraient des tracts particuliers au lieu du tract général.

MULARD est désigné pour représenter la Fédération au déjeuner offert par le Syndicat de la Métallurgie à l'occasion de la Saint-Eloi.

CHEVALIER propose, au nom de la Commission technique des Agents de train, l'envoi d'une lettre au Ministre des Travaux Publics sur l'utilisation des vieilles ouvrières et sur le chauffage des fourgons.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Un article proposé par l'Union-Nord est lu et adopté.

MONTALS donne connaissance d'un ordre du jour de félicitations à notre ami MECK pour son vote à la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires, ordre du jour adopté par les Groupes de la Région Parisienne du Syndicat Est, dans leur réunion du 10 décembre.

Il est décidé également que le scrutin de la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires sera publié, comme les précédents, dans le Cheminot de France.

Une proposition de l'Union-Etat tendant à faire participer la Fédération aux frais d'impression d'affiches et de papillons engagés par les Unions de Réseau en vue des élections au C. S. des Chemins de Fer, n'est pas retenue.

Le Bureau décide que la Fédération couvrira la totalité des frais d'impression du tract rédigé pour les Réseaux par le Secrétariat Fédéral, ou une partie équivalente des frais supportés par les Unions de Réseau qui utiliseraient des tracts particuliers au lieu du tract général.

MULARD est désigné pour représenter la Fédération au déjeuner offert par le Syndicat de la Métallurgie à l'occasion de la Saint-Eloi.

CHEVALIER propose, au nom de la Commission technique des Agents de train, l'envoi d'une lettre au Ministre des Travaux Publics sur l'utilisation des vieilles ouvrières et sur le chauffage des fourgons.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Un article proposé par l'Union-Nord est lu et adopté.

MONTALS donne connaissance d'un ordre du jour de félicitations à notre ami MECK pour son vote à la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires, ordre du jour adopté par les Groupes de la Région Parisienne du Syndicat Est, dans leur réunion du 10 décembre.

Il est décidé également que le scrutin de la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires sera publié, comme les précédents, dans le Cheminot de France.

Une proposition de l'Union-Etat tendant à faire participer la Fédération aux frais d'impression d'affiches et de papillons engagés par les Unions de Réseau en vue des élections au C. S. des Chemins de Fer, n'est pas retenue.

Le Bureau décide que la Fédération couvrira la totalité des frais d'impression du tract rédigé pour les Réseaux par le Secrétariat Fédéral, ou une partie équivalente des frais supportés par les Unions de Réseau qui utiliseraient des tracts particuliers au lieu du tract général.

MULARD est désigné pour représenter la Fédération au déjeuner offert par le Syndicat de la Métallurgie à l'occasion de la Saint-Eloi.

CHEVALIER propose, au nom de la Commission technique des Agents de train, l'envoi d'une lettre au Ministre des Travaux Publics sur l'utilisation des vieilles ouvrières et sur le chauffage des fourgons.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Un article proposé par l'Union-Nord est lu et adopté.

MONTALS donne connaissance d'un ordre du jour de félicitations à notre ami MECK pour son vote à la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires, ordre du jour adopté par les Groupes de la Région Parisienne du Syndicat Est, dans leur réunion du 10 décembre.

Il est décidé également que le scrutin de la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires sera publié, comme les précédents, dans le Cheminot de France.

Une proposition de l'Union-Etat tendant à faire participer la Fédération aux frais d'impression d'affiches et de papillons engagés par les Unions de Réseau en vue des élections au C. S. des Chemins de Fer, n'est pas retenue.

Le Bureau décide que la Fédération couvrira la totalité des frais d'impression du tract rédigé pour les Réseaux par le Secrétariat Fédéral, ou une partie équivalente des frais supportés par les Unions de Réseau qui utiliseraient des tracts particuliers au lieu du tract général.

MULARD est désigné pour représenter la Fédération au déjeuner offert par le Syndicat de la Métallurgie à l'occasion de la Saint-Eloi.

CHEVALIER propose, au nom de la Commission technique des Agents de train, l'envoi d'une lettre au Ministre des Travaux Publics sur l'utilisation des vieilles ouvrières et sur le chauffage des fourgons.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Un article proposé par l'Union-Nord est lu et adopté.

MONTALS donne connaissance d'un ordre du jour de félicitations à notre ami MECK pour son vote à la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires, ordre du jour adopté par les Groupes de la Région Parisienne du Syndicat Est, dans leur réunion du 10 décembre.

Il est décidé également que le scrutin de la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires sera publié, comme les précédents, dans le Cheminot de France.

Une proposition de l'Union-Etat tendant à faire participer la Fédération aux frais d'impression d'affiches et de papillons engagés par les Unions de Réseau en vue des élections au C. S. des Chemins de Fer, n'est pas retenue.

Le Bureau décide que la Fédération couvrira la totalité des frais d'impression du tract rédigé pour les Réseaux par le Secrétariat Fédéral, ou une partie équivalente des frais supportés par les Unions de Réseau qui utiliseraient des tracts particuliers au lieu du tract général.

MULARD est désigné pour représenter la Fédération au déjeuner offert par le Syndicat de la Métallurgie à l'occasion de la Saint-Eloi.

CHEVALIER propose, au nom de la Commission technique des Agents de train, l'envoi d'une lettre au Ministre des Travaux Publics sur l'utilisation des vieilles ouvrières et sur le chauffage des fourgons.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Un article proposé par l'Union-Nord est lu et adopté.

MONTALS donne connaissance d'un ordre du jour de félicitations à notre ami MECK pour son vote à la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires, ordre du jour adopté par les Groupes de la Région Parisienne du Syndicat Est, dans leur réunion du 10 décembre.

Il est décidé également que le scrutin de la Chambre sur les Salaires des Fonctionnaires sera publié, comme les précédents, dans le Cheminot de France.

Une proposition de l'Union-Etat tendant à faire participer la Fédération aux frais d'impression d'affiches et de papillons engagés par les Unions de Réseau en vue des élections au C. S. des Chemins de Fer, n'est pas retenue.

Le Bureau décide que la Fédération couvrira la totalité des frais d'impression du tract rédigé pour les Réseaux par le Secrétariat Fédéral, ou une partie équivalente des frais supportés par les Unions de Réseau qui utiliseraient des tracts particuliers au lieu du tract général.

MULARD est désigné pour représenter la Fédération au déjeuner offert par le Syndicat de la Métallurgie à l'occasion de la Saint-Eloi.

CHEVALIER propose, au nom de la Commission technique des Agents de train, l'envoi d'une lettre au Ministre des Travaux Publics sur l'utilisation des vieilles ouvrières et sur le chauffage des fourgons.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

Le thème de sa conférence était, en somme, le programme unitaire renforcé par la critique des autres organisations syndicales qui se réclament de la collaboration des classes.

Nous ne pouvons pas à discuter sur ce point que tous nos amis connaissent pas d'amélioration possible de la société capitaliste; ce qu'il faut, c'est la renverser et la remplacer par une dictature du prolétariat modelée sur la Russie, etc.

Si nous n'avons aucune sympathie pour la Société capitaliste telle qu'elle est conçue actuellement, nous restons attachés à la Démocratie et à la Liberté.

Après expédition des affaires courantes, la séance est levée à 20 h. 5.

La Vie Syndicale Réseau Est

Plus de courage encore !

Mes camarades, mes amis, vous tous, syndiqués, militants, je vous souhaite au seuil de cette année plus de courage encore.

Il vous en faut, et vous l'aurez.

Vous l'aurez surtout en dehors de toute jalousie.

Le militant qui combat la personne d'un autre ayant rendu autant ou plus de Services que lui, se révèle indigne.

Quelqu'un s'offense, devient utile ? Utilisons-le.

Ne multiplions pas à l'excès les Commissions dont le but est de fatiguer les plus dévoués afin de les écarter sous prétexte de leur éviter des efforts.

Nous ne pouvons pas être des personnalités, aidons-les à se mettre au premier plan, pour nous servir.

Si un président n'a pour effet que d'écartier ceux qui l'accompagnent, écartez-le. Il doit être un pôle d'attraction, et non de répulsion.

Si quelqu'un est d'une mauvaise humeur durable, quelles que soient ses qualités, ne lui confiez rien, il le ferait mal.

Si des commissions s'amorcent entre militants, choisissez celui qui a l'esprit le plus large, qui admet le mieux la contradiction, il vous servira mieux que les autres.

Si vous savez parler, craignez celui qui dit que le long discours ne sert à rien ; il combat votre compétence pour y suppléer par son néant.

Pas d'anonymat, camarades ! Prenez la responsabilité de vos actes. Vous n'êtes pas le Président X ou le Secrétaire Y.

Vous avez un nom, on doit le connaître. Ne le rent pas faire l'objet de rumeurs. Il faut reconnaître la valeur propre des personnes qui défendent les idées. Ce sera leur seul récompense, bien minime, mais ils la méritent.

Une élite s'impose dans la masse ouvrière. C'est pour la servir, non pour l'asservir.

Mais assurez à cette élite la continuité à laquelle elle a droit : donnez-lui au besoin les conditions matérielles qu'elle abandonnerait pour vous défendre, alors qu'elle aurait pu ne songer qu'à elle, et, servie, profiter de ses moyens pour vous trahir !

Respectez vos militants ! Donnant plus d'efforts, ils ont droit à plus de profit. Donnez-leur ce que vos maîtres ne leur donneront pas, car ils les redoutent.

Il s'agit de familles et ils le désertent. Ils pourraient avoir de l'avancement, ils le négocient. Ils se donnent à vous, donnez-vous à eux.

Plus de courage encore, plus d'amitié encore ! Chassez les marchands du temple, laissez-les eux qui sont dignes de votre confiance !

Les tempéraments divers se heurtent dans la fédération ? Choisissez librement celui qui vous convient, appuyez ses efforts, et jugez sévèrement ceux qui le combattent sans fermeté, dans l'anarchie quotidienne de l'expression malséante. Un Syndicat Chrétien doit vivre dans la Foi, l'Espérance et la Charité. Proscrivez pour toujours ceux qui n'en sont pas capables.

Plus de courage encore ! Soyons ce que nous devons être.

Gaston Burté.

Les conséquences des déplacements inutiles

Un accident grave

M. STOUVENEL, homme d'équipe à la Gare de Saint-Dizé, en déplacement à Etival, vient d'être victime d'un accident grave pendant les manœuvres qu'il effectuait au triage à 5 h. 40 du matin; il a été serré entre le mur du quai de déchargement et la machine de manœuvre. Ayant refoulé des Wagons à la Halle, il a été happé par la machine. En sortant d'entre les tampons, il est allé en avant au mécanicien en ramassant sa lanterne à huile qu'il avait posé par terre. Voyant avancer la machine, ne pensant pas à ses dangers, il monta sur le chariot pour aller dans la cabine, mais il n'eut pas le temps, l'accident était arrivé. Malgré la perspicacité du mécanicien, l'accident fut évité. Le docteur dut le faire transporter d'urgence à l'Hôpital de Saint-Dizé, craignant une fracture du bassin.

Assurance-Accidents

Un de nos camarades a été victime d'un accident mortel en Service.

Pour sa négligence, ce camarade, primitivement assuré facultatif, prive sa veuve d'un secours non négligeable.

Camarades, vous avez un carnet vert, qui vous donne tous les renseignements désirables, lisez-le et surtout, répondez aux appels du trésorier de l'Assurance quand, l'avez avancé de l'argent pour vous, il vous dit qu'à partir de telle date vous ne serez plus couverts par l'Assurance.

LE BUREAU EST.

BARONCOURT Réunion de décembre

Séance ouverte à 18 h. 30 sous la présidence de GUILLAUME devant une assistance nombreuse.

Nous procédons au renouvellement du bureau; sont élus : GUILLAUME, Président; MARTIN Joseph, Trésorier; CHANDORGE, Secrétaire.

Ensuite, examen de diverses questions et revendications des agents de tous les Services qui doivent être traitées à la journée régionale des Commissions Techniques à Charleville, ou quatre de nos membres y prendront part.

Séance levée à 20 h. 15.

Le Secrétaire : CHANDORGE.

CONFLANS-JARNY Réunion du 8 décembre

Elle a lieu au Café du Progrès à 20 h. 30. Un bon nombre de camarades sont présents.

L'appel du dernier journal a été entendu mais on pourrait être encore plus nombreux. RAYANT, président, lit les circulaires parues, la lettre de notre président BURTE nous faisant part de la reprise des jeunes, rentrés du régiment; VINDEPOT nous communique la correspondance qui traite d'une revendication concernant les jeunes. POIMBEUF expose la thèse du Syndicalisme Chrétien sur la Collaboration. C'est l'occasion pour le Groupe d'exprimer à notre Président BURTE, toute sa confiance et tous les membres réprouvent les attaques sournoises dont il est l'objet.

Prochaine réunion au début de janvier pour le renouvellement annuel du Bureau. La date sera donnée par convocations individuelles, mais tous les camarades disponibles sont priés d'y assister.

POIMBEUF.

EPERNAY A propos d'une réunion unitaire

Il y a quelque temps, nous assistions, avec quelques camarades, à une conférence publique organisée par le Syndicat Unitaire, en vue d'étudier les moyens de rassembler les travailleurs pour une action commune.

Première observation. — En entrant dans la salle de la Bourse du Travail, nous trouvons sur la table, à la disposition des auditeurs, des numéros de journaux pour être vendus : La lutte antifasciste et prolétarienne.

Nous avons parcouru rapidement ce journal qui n'est guère qu'un tissu de citations savamment extraites de textes religieux ou autres qui tendent à prouver que l'Eglise est toujours défavorable à la Classe ouvrière.

Qu'il y ait, parfois, dans des groupements se réclamant d'idées religieuses, des conceptions assez étranges à l'égard des travailleurs, ce n'est pas douteux, et nous avons tout souffert nous-mêmes de ces incompréhensions douloureuses pour qu'il soit besoin d'insister.

De là à conclure que tous les hommes religieux, en particulier les Chefs de l'Eglise, sont contre les travailleurs, c'est autre chose. Nous sommes prêts, quant à nous, à apporter à nos camarades unitaires et à tous les travailleurs en général, les textes officiels des Papes qui prouvent, au contraire, la sollicitude constante du Christianisme pour les travailleurs.

Nos camarades ont-ils lu, notamment, Quadragésimo anno ? MIDOL nous a avoué, dans une précédente causerie, avoir lu cette encyclopédie et y avoir trouvé des choses intéressantes. De notre côté, nous avons, je pense, apporté assez de preuves de notre loyal désir de mieux-être de la Classe ouvrière pour que notre action ne soit pas suspectée.

Deuxième observation. — Lorsque nos camarades Unitaires font appel à l'Union de tous les travailleurs, il semblerait qu'ils ont, comme premier devoir, de ne rien faire qui soit de nature à froisser les opinions les plus intimes et les plus chères de ceux qui n'ont pas la même conception de vie.

Alors, que faisait la ce journal ? L'organe négatif des sans-Dieu est loin de pouvoir créer un mouvement de COMPREHENSION MUTUELLE si nécessaire.

LE VIDE DE SA SUBSTANCE appelle le vide et la Classe Ouvrière, dans son ensemble, ne se sent aucun attrait pour le vide. Si elle désire impatiemment — c'est certain — des améliorations matérielles tangibles — et, sur ce point, nous sommes d'accord — elle reste également

Assurance-Accidents

Un de nos camarades a été victime d'un accident mortel en Service.

Pour sa négligence, ce camarade, primitivement assuré facultatif, prive sa veuve d'un secours non négligeable.

Camarades, vous avez un carnet vert, qui vous donne tous les renseignements désirables, lisez-le et surtout, répondez aux appels du trésorier de l'Assurance quand, l'avez avancé de l'argent pour vous, il vous dit qu'à partir de telle date vous ne serez plus couverts par l'Assurance.

LE BUREAU EST.

BARONCOURT Réunion de décembre

Séance ouverte à 18 h. 30 sous la présidence de GUILLAUME devant une assistance nombreuse.

Nous procédons au renouvellement du bureau; sont élus : GUILLAUME, Président; MARTIN Joseph, Trésorier; CHANDORGE, Secrétaire.

Ensuite, examen de diverses questions et revendications des agents de tous

Un appel émouvant à l'Union, à la tolérance et à la concorde a terminé ce beau discours.

Le camarade PARES développe à grands traits les sentiments de justice, de bonté fraternelle, de compréhension mutuelle que nous devons puiser dans la magnifique doctrine du Syndicat Professionnel Chrétien, basée sur la justice et le droit à la vie de tous les gens de bonne volonté.

En fin de séance la décision est prise d'intensifier notre propagande en vue d'adhésions plus nombreuses pour le triomphe de notre Syndicat et de notre chère Fédération.

Le secrétaire de séance : GARRIGUE.

CASTRES

Réunion du 11 décembre

Séance ouverte à 20 h. 30. Le Président nous entretient des élections à la Caisse de Prévoyance. Plusieurs camarades donnent leur avis et regrettent d'avoir connu trop tard la liste des camarades.

Après échange de vues sur les lettres et circulaires reçues de la Fédération et de l'Union, l'Assemblée, en réponse à l'enquête sur les Caisse dites de Grève, estime qu'il devrait y avoir une Caisse Confédérale ou des Caisse Régionales. L'Assemblée fait confiance à l'Union-Midi pour la défense de nos droits, en vue de la fusion P.-O.-Midi; remercie le Bureau Fédéral du résultat obtenu par la Réintégration des Ex-Mineurs.

Le Secrétaire : M. BONNET.

HENDAYE

Le Bilan d'une année Pour l'Avenir

L'année qui vient de s'achever nous aura laissé sous une bonne impression. Nous avions eu le plaisir de recevoir quatre militants de Bordeaux. Ils nous apportaient l'écho des délibérations du Conseil Fédéral du 22 Octobre auquel deux d'entre eux venaient d'assister. Nos adhérents ont pu ainsi se rendre compte du bon travail effectué tant à Paris qu'en Province par notre Fédération.

Ils savent maintenant à quel point nous tenons au sujet de questions que nous avons posées au Directeur. Ils ont surtout senti qu'une liaison étroite existait entre nos Groupes et l'Union-Midi, ainsi qu'avec la Fédération. Cela, nous le savions, sans doute; mais il était intéressant d'en apporter la démonstration en séance, ne fût-ce que pour lever les appréhensions qu'avait pu faire germer chez certains des lenteurs inévitables.

C'est la première fois que notre Syndicat reçoit une visite de cette importance. Le fait est à noter. Dans notre pays frontière, assez éloigné des grands centres, on a une certaine tendance à sentir l'isolement. La liaison est maintenant établie. Souhaitons qu'elle se continue.

Si nous jetons maintenant un regard en arrière, nous voyons des efforts constants pour l'expansion de notre Groupe. Le succès qui les a couronnés, puisque nous avons doublé notre chiffre de 1932, doit nous stimuler. Par ailleurs, nous avons pris et maintenu le contact avec les Parlementaires de notre Région, et les avons intéressés aux grands mouvements de la Fédération. Nous avons surtout exercé la presse, semant les communiqués dans les journaux locaux et régionaux, et cette vigueur a produit des effets remarquables pour nos adversaires, dont les émissaires ne pouvaient pas venir nous voir.

De plus, nous nous sommes efforcés de rechercher l'amélioration des conditions de travail, ainsi qu'un certain confort pour le Personnel, non seulement dans tout ce qui, de près ou de loin, touche aux intérêts des travailleurs, mais encore à ceux de notre Compagnie, et nous avons proposé des réformes qui ont paru osées à certains esprits timorés, mais que les intelligences auxquelles nous les avons soumises ont étudiées avec bienveillance. La répercussion heureuse de nos interventions commence déjà à se faire sentir.

Enfin, nous sommes intervenus avec bonheur en faveur d'Agents désertés par les circonstances ou en posture fâcheuse. Les résultats que nous avons obtenus ont affirmé la force de notre mouvement et nous avons acquis des sympathies indéfectibles.

Tel est notre bilan pour 1933. Que sera 1934? Dieu le sait! Pour autant qu'il dépende de nous, nous concentrerons toute notre énergie à répandre la bonne semence et à unir les bonnes volontés. Nous demandons pour cette action la collaboration de tous. Notre objectif principal sera la création d'un cercle d'études.

Secours donc notre apathie et, tous unis dans le même idéal de justice et de bien-être de nos frères de la Fédération, dans la force de notre Fédération, dans la puissance de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, marchons en avant avec élan, avec ardeur, et nous vaincrons tous les obstacles!

C'est, avec les souhaits que je forme pour tous nos amis et pour leurs familles, mon vœu le plus cher!

JOURDAA.

LANGON

Réunion du 12 décembre

Séance à 20 h. 30, chemin des Sables. Le Président PESSOT donne connaissance de divers documents reçus de l'Union. L'Assemblée se solidarise plus que jamais pour défendre ses intérêts professionnels, acclame avec joie nos dirigeants pour la réussite obtenue auprès des Pouvoirs Publics sur la réintégration de nos collègues Ex-Mineurs.

Notre Président remercie les syndiqués pour la bonne tenue du Groupement, aussi les engage-t-il à persévérer et à faire de la bonne propagande auprès de leurs camarades de travail.

LE BUREAU.

MAZAMET

Réunion du 11 décembre

Les membres du Syndicat, réunis à leur siège pour prendre connaissance des divers documents reçus de l'Union.

Approuvent entièrement l'ordre du jour voté par le Conseil d'Administration de l'Union Midi dans sa séance du 27 novembre écoulé, et apprennent avec satisfaction la Réintégration des Ex-Mineurs, réintégration à laquelle la Fédération a apporté tout son appui.

Considérant que le vote des Projets Financiers soumis au Parlement risque d'avoir une répercussion sensible sur la vie économique et sociale du pays, par suite de l'augmentation du coût de la vie, imputable aux nouveaux impôts et une diminution éventuelle des Salaires occasionnant une aggravation de la Crise économique par la diminution du pouvoir d'achat, pouvant produire des troubles graves dans le pays, invitent le Bureau Fédéral à prendre toutes dispositions utiles pour rappeler à MM. les Parlementaires leurs promesses antérieures de maintien des salaires minima et font con-

france à la Fédération pour la défense des intérêts des Cheminots menacés.

Le secrétaire : Pierre LALANNE.

PAU

Réunion du 2 décembre

Séance ouverte à 21 h., devant de nombreux camarades. Membres du Bureau présents : CHELLE, SOMPPOU, PEBOSCO, TOLLIS. Excusé : ROUMENDAS.

L'ordre du jour comporte : 1° le vote du 4 décembre au Comité de la Caisse de Prévoyance. Après plusieurs échanges de vues au sujet des listes de candidats présentées par le Syndicat de Tarbes, il est décidé que nos adhérents inscrivent eux-mêmes les noms de nos candidats sur le bulletin blanc fourni par la Compagnie.

2° CHELLE et PEBOSCO sont désignés pour représenter le Syndicat au Congrès de l'Union Régionale à Bordeaux.

3° Après la lecture de lettres et circulaires de la Fédération et de l'Union, plusieurs camarades présentent à l'Assemblée l'adhésion de quelques nouveaux syndiqués à partir du 1er janvier 1934. Premiers fruits des diverses interventions de notre Union et Fédération.

Séance levée à 23 h.

Le Secrétaire de séance : J. LARQUE.

TARBES

Réunion du 13 décembre

Séance ouverte à 21 heures, sous la présidence de notre camarade HONORAT, qui donne l'ordre du jour.

ELECTION A LA CAISSE DE PREVOYANCE : Les résultats ne sont pas encore connus. Mais une activité nouvelle est donnée par la lecture de nombreuses lettres de félicitations et surtout par de nouvelles adhésions. L'un de nos notés et nommé d'office par le Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance.

SIUOGOS et DUPORT devant être reçus sous peu par le Directeur, HONORAT nous invite à formuler nos demandes.

L'Assemblée en adopte une de PAGES. ASSURANCES ACCIDENTS : HONORAT nous donne connaissance d'un futur contrat avec une Société. Le Conseil de Réseau du 17 Janvier le ratifiera s'il le juge utile.

CONSEIL SUPERIEUR DES CHEMINS DE FER : Divers noms de candidats sont pris. Le Syndicat de Lourdes est formé. HONORAT préconise la création d'un cercle d'études où la doctrine sociale serait étudiée.

Séance levée à 22 h. 30.

Le secrétaire de séance : LEBODOUX.

TOULOUSE

Réunion du 18 novembre

Les camarades étaient venus nombreux écouter les conseils et recevoir les consignes que le président de l'Union-Midi, DUFORT, devait leur donner au cours de cette réunion.

BONAFOS, Président, dit la joie que les camarades de Toulouse ont de le recevoir, ce soir, il salue, avec lui, le Syndicat d'Agen qui a voulu donner au Syndicat de Toulouse une marque particulière de son amitié, en déléguant aussi, à cette réunion, deux autres membres de son bureau, les camarades PROUZET et MATHIEU.

VALENTIN, secrétaire, fait connaître le programme du prochain Conseil de Réseau qui se tiendra à Toulouse, le 7 janvier. Après une courte discussion, ce programme est entièrement approuvé.

La lecture de la correspondance échangée entre le Secrétariat du Syndicat d'une part, l'Union-Midi et la Fédération d'autre part, est l'occasion, pour DUFORT, de donner d'intéressants renseignements.

VALENTIN fait part au Syndicat de l'invitation que lui a adressé l'Union Méditerranéenne (C. F. T. C.) pour son congrès. A ce propos, DUFORT insiste sur le devoir qu'ont les Syndicats de Cheminots de collaborer activement, au sein des Unions Régionales, avec les Syndicats des autres professions. Une délégation est désignée pour assister aux séances de ce Congrès.

Les camarades SEILHAM, TEULET et PARES exposent ensuite les doléances des Agents de leur Service. DUFORT promet de les transmettre après étude.

Notre Président recommande la formation d'une Commission Administrative qui serait chargée d'étudier, d'une façon précise, les diverses revendications dont le secrétariat serait saisi.

Après avoir dit sa joie de voir le Syndicat de Toulouse faire preuve d'une activité de plus en plus grande, DUFORT nous donne quelques conseils sur la propagande à faire. Parlant des difficultés de l'heure présente et de la menace qui pèse sur nos Salaires, il nous montre avec quelle énergie la Fédération a défendu nos intérêts. Avec force, il nous demande de nous dévouer tous, sans cesse davantage, à notre idéal syndical.

Cette importante réunion, qui laissera à tous le meilleur souvenir, prend fin à minuit.

Le Secrétaire de Séance.

Réunion du 9 décembre

Présidence de notre camarade BONNEFOUS. VALENTIN et PARES rendent compte de leur visite à nos camarades carcassonnais.

Une Commission Technique a été formée; elle comprend un ou deux représentants de tous les services et sera dirigée par notre camarade BONNEFOUS, PARES Secrétaire.

Il est ensuite discuté des dernières dispositions à prendre pour l'organisation du Conseil de Réseau dont voici le programme : Samedi 6 Janvier, à 20 h. 30, salle du Cinéma Saint-Sylve, soirée récréative présidée par M. PIGASSE, Avocat, ami de nos syndicats, qui fera une conférence sur le Syndicalisme Chrétien. Une partie concert de tout premier ordre aura lieu ensuite avec MM. CHATILLON, de la Gaîté-Lyrique de Paris; CARRIERE, Besson des Variétés; BERTRAND, premier Prix du Conservatoire de Toulouse; Mme Yette DARNAY, du Petit Casino de Paris. La Tournée du Bon-Théâtre, directeur M. CHATILLON, donnera Les Noces de Jeannette, opéra-comique. Les excentriques GYM'S AND BILLS, acrobates cyclistes, et le THE MODERN JAZZ, sous la direction de M. DREUILLET, rehaussera cette soirée qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

Dimanche 7 Janvier, ouverture du Congrès à 8 h. 30.

Nous espérons que nos camarades cheminots et leurs familles se feront un plaisir d'y venir nombreux, car ils seront certains de s'instruire et aussi de se distraire un peu, en même temps que d'accomplir du bon travail aux réunions du Dimanche où il sera étudié d'importantes questions.

Le Secrétaire : PARES.

Réseau Nord

REUNION DES MILITANTS tenue à Arras 26 novembre

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de GARNIER assisté des membres du Bureau de l'Union.

Vingt Syndicats sont représentés. Il y avait en outre les Secrétaires et Secrétaires adjoints des Commissions Techniques Centrales.

On aborde immédiatement la question des Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

GARNIER demande que les listes soient établies de toute urgence, et qu'une propagande intensive soit faite en vue de ces élections.

Passant à un exposé sur la Propagande le Président nous indique par quels moyens elle doit se faire, qu'elle soit collective ou individuelle.

Elle doit être basée sur l'honnêteté et la persuasion.

D'autre part, le bon exemple que l'on donne et le rayonnement moral sont des facteurs capables d'amener, non seulement des sympathisants, mais aussi des adhérents. Mais en aucun cas nous ne pouvons faire de la démagogie, car elle est contraire à nos principes.

La Propagande doit se faire aussi par le journal Le Cheminot de France et Cheminot du Nord — par le tract et la documentation. Les militants doivent s'instruire au point de vue professionnel et doctrinal et chercher à parfaire leur instruction générale en fréquentant les Cercles d'études, en assistant aux Réunions syndicales.

De cette façon, ils maintiendront les syndiqués en contact permanent avec eux, et pourront recruter des sympathisants qui deviendront souvent des syndiqués.

Pour ce qui concerne les journaux syndicaux, LEON DELSERT demande aux délégués de présenter les observations qu'ils jugent nécessaires.

VERHAMME demande qu'une réponse énergique soit faite à la C. G. T. pour les attaques dirigées contre nous.

Certains militants sont d'avis que le port de l'insigne fédéral soit recommandé. GARNIER répond à JONCQUIERT au sujet de la Propagande, et insiste pour que les cotisations soient perçues par la méthode de receveurs de Services.

Le Nord social est recommandé à tous les syndiqués, car il doit exister une liaison étroite entre nos Syndicats et les Unions Locales et Régionales de la C. F. T. C.

DELSERT insiste pour que Le Nord Social soit répandu le plus possible, car il défend toutes les questions sociales, d'ordre général et d'interprofessionnel, puis demande aux réunions de Bureaux de Groupes d'être actives et productives; et termine en recommandant la création et le développement des Cercles d'études.

La séance de l'après-midi est ouverte à 14 h. 30.

LEON DELSERT parle de la propagande par les journaux. Elle doit remplir, partiellement, la propagande orale en raison de la fréquentation insuffisante des réunions par certains syndiqués. C'est un moyen de pénétration et de défense. On doit propager Le Cheminot du Nord car cette propagande nous a déjà valu de nombreuses adhésions.

Il faudra distribuer des exemplaires de nos journaux en vue des Elections au Conseil Supérieur.

La chronique locale dans Le Cheminot de France est à mettre en valeur et à utiliser pour notre projet.

Il demande encore aux militants d'envoyer des articles pour le journal, et insiste auprès des camarades collecteurs pour qu'ils attirent l'attention des syndiqués en leur soulignant les articles intéressants.

DELSERT demande que les articles insérés revêtent un caractère d'ordre général et ne visent pas des particuliers, le journal étant un Organe de défense des intérêts professionnels et non une arme de combat pour des camarades et parle des Commissions Techniques.

Il se plaint du fonctionnement imparfait de certaines.

Les questionnaires distribués ont été remplis insuffisamment.

Les C. T. ont pour mission de défendre tous les Cheminots.

Les secrétaires des C. T. Centrales doivent posséder des cahiers de revendications dont les C. T. locales pourront tirer un grand profit pour faire œuvre utile.

BOURRE donne lecture du Rapport Moral. Celui-ci est adopté. Le camarade PRESSEZ BENONI lit le rapport financier qui est adopté avec des félicitations aux collecteurs et au trésorier.

Les camarades présents font confiance aux membres du Bureau sortant, qui est réélu avec à sa tête le camarade DURIEUX SYLVAIN.

Avant de terminer, le président de séance donne lecture du vœu suivant approuvé par l'Assemblée :

Le Syndicat professionnel des Cheminots de Béthune, réunis en assemblée générale, le jeudi 7 décembre, après avoir entendu les Rapports Moral et Financier et après examen de la situation, déclare s'opposer à toute mesure qui aurait pour conséquence de frapper, ou l'ensemble des travailleurs dans leurs Salaires, ou dans certaines catégories d'entre eux par une surcharge fiscale imposée à un autre titre que celui de citoyens.

Fait confiance à l'Union de Réseau et à la Fédération pour la défense de nos revendications.

Le Secrétaire de Séance. BILLY-MONTIGNY

Réunion générale du 27 octobre

Présidence de MERIAUX, qui, après la revue de l'actualité syndicale, expose les grandes lignes du Plan Paganon et le projet de Réorganisation Ferroviaire, présenté par notre Bureau Fédéral.

Les jeunes militants PELCA et BOCAERT, parleront du Conseil de Réseau et de notre Mutuelle Familiale.

Après un appel à la propagande, la séance fut levée.

BOULOGNE Réunion du 11 décembre

Le camarade VERHAMME, Secrétaire, présida. DICHARRY, dans une causerie intéressante, rendit compte des résultats de la réunion des militants tenu à Arras et dont l'objectif principal était l'étude des moyens les plus efficaces à employer pour intensifier la propagande individuelle et collective; Commissions techniques, Cercles d'études, Port de l'insigne, Journal, etc... En terminant, il fit part du désir de l'Union de Réseau de lui voir adresser par les syndiqués toutes suggestions, si minimes paraissent-elles, concernant la profession et le mouvement social, ceci afin de rendre de plus en plus attractif la lecture de nos journaux corporatifs.

Le regroupement des Retraités fut également examiné à Arras et va s'intensifier, pour Boulogne, un ancien syndiqué, M. LLOY, a assuré de son concours.

VERHAMME insista ensuite sur le grand moyen de propagande que constitue les journaux syndicaux ainsi que sur leur utilité pour la formation de tout militant.

Séance levée à 22 heures.

LE BOURGET-DRANCY Réunion du 16 novembre

Présidence de GARNIER, Président de l'Union Nord.

DELSERT LEON nous entretient de la nécessité des Syndicats. Il démontre avec exemples à l'appui que tout Syndicat, s'il voulait vivre, devait nécessairement posséder une Doctrine.

Textes en mains puisés dans leurs propres écrits, il nous fit voir les tendances nettement marquées des Syndicats C. G. T. et C. F. T. C. U. Remarques en passant que certains de ces textes sont peu flatteurs pour ceux de nos camarades qui se laissent enliser dans les rangs cégétistes, sous prétexte que cette Organisation était neutre.

L'expérience a montré qu'une somme de principes est obligatoire à la base de toute action syndicale pour avoir une ligne de conduite et arbitrer, le cas échéant, les divergences de vues. Et c'est ainsi que le Syndicat Professionnel, optant pour une doctrine, s'affilia à la Confédération des Travailleurs Chrétiens.

Le fait de prendre pour Charte des principes chrétiens n'implique aucune subordination et le Syndicat Professionnel était bien inspiré de recourir à des principes qui ont pour eux près de 2.000 ans d'existence et qui ont servi à la civilisation de notre Pays.

GARNIER termina la réunion par l'exposé des diverses œuvres annexes du Syndicat qui sont appelées à rendre de très précieux services, et donna ensuite des conseils pratiques pour la propagande.

LEON DELSERT demanda que les articles insérés revêtent un caractère d'ordre général et ne visent pas des particuliers, le journal étant un Organe de défense des intérêts professionnels et non une arme de combat pour des camarades et parle des Commissions Techniques.

Il se plaint du fonctionnement imparfait de certaines.

Les questionnaires distribués ont été remplis insuffisamment.

Les C. T. ont pour mission de défendre tous les Cheminots.

Les secrétaires des C. T. Centrales doivent posséder des cahiers de revendications dont les C. T. locales pourront tirer un grand profit pour faire œuvre utile.

une réunion d'adieu à nos deux camarades de la Tracton (Comptabilité) qui vont nous quitter, le vœu cité DESERT DELSERT et Albert QUINON, qui, lui aussi, fut un bon militant et un des fondateurs du Syndicat de Dunkerque.

RENGOT, qui présida, rappelle les précédentes réunions de DELSERT et, au nom du Syndicat, le remercie de l'activité qu'il montre pour l'organisation professionnelle et pour les bons conseils qu'il nous a donnés.

DELSERT rappelle ensuite aux syndiqués leur devoir envers leur groupement local.

Le renouvellement du Bureau, ont été élus : Président : RENGOT Jules. Secrétaire : CLAUQUIN Jean. Secrétaire adjoint : DESUDE Michel. LESTIEUR Marcel. Trésorier : RAMOUDT Aimé. Membres du Bureau : ALLOY, BAERT, RAMOUDT Maurice. Commission de Contrôle : BROUSSARD, HERLEM, FENNEVILLE.

Une tombola gratuite dotera cette agréable réunion.

Le Secrétaire : Jean CLAUQUIN.

HELLEMS Réunion du 30 novembre

La Commission Technique de LILLE-GARE s'est réunie à 19 heures, 4, rue Saint-Génès, à la Maison des Syndicats Libres.

Président de séance : Jean MIGNOT. Présence de : A. LAMPERNESSE, F. COUPEZ, J. CARON, F. DERUELLE, M. DUPONT, G. HEQUET. Excusés : J. HENNO, R. LAINE, J. GRUET.

Au début de la réunion, il a été procédé à la désignation du camarade A. LAMPERNESSE, comme Secrétaire, en remplacement de notre regretté Maurice GILBERT.

Diverses questions sont ensuite étudiées, et il est décidé de faire une réunion générale en décembre.

Réunion de Commission du 6 décembre

Trente membres de la Commission sont présents. Le Secrétaire, E. DEBEVER, après la mise au point de différentes questions concernant le Syndicat, expose le point de vue de notre organisation, vis-à-vis de la question sur l'Union.

Le Bureau du Syndicat et la Commission Syndicale se sont décidés à refuser l'unité proposée par le Syndicat Confédéré d'HELLEMS. Afin d'en éviter les conséquences des Actes d'HELLEMS, un tract sera distribué le jeudi 7 décembre : ce tract montre notre doctrine, et les raisons pour lesquelles nous n'assisterons pas à la Réunion des Confédérés, ce même jour, 7 décembre.

MUTUELLE FAMILIALE

Pour adhésion, s'adresser à : Maurice MIGNOT, 41, rue Zola, à Hellems. Raymond BASIER, 118, rue Gbesquière, à Hellems. Robert HUMEZ, 31, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Hellems. René LEFEBVRE, 34, rue Camille-Desmoulins, à Hellems. Georges LEMARE et Marcel TAILLEZ, près des Mâchies, à Hellems. Gustave HEQUET, Jules HENNO, de la Gare de Lille.

Alfred LAMPERNESSE et Julien CARON, de la Gare Saint-Sauveur. Léon BÉREST, pour les Gares des Portes, Douai, Arras, Poitiers. Albert TAILLEZ et Aimé DUCROUX, pour les Dépôts de Fives et Delirance.

ACTIONARIAT

La feuille-intérêt arrive dans le courant de ce mois. Venez donc régler votre compte au 144, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Hellems. CHAQUE JOUR, après 18 heures, le trésorier sera à votre disposition.

LENS-AVION Réunion générale du 29 novembre 1933

Elle s'est tenue, au siège, Café Borel devant une belle assistance sous la présidence du camarade HECQUET.

MERIAUX exposa les grandes lignes de la Loi Paganon, annonça le succès de la Fédération, qui vient d'obtenir la Réintégration des Ex-Agents Mineurs, démissionnaires pour service militaire et des Ex-Stationnaires Majeurs réintégrés. Il termina par un exposé très intéressant sur le Projet de Réorganisation Ferroviaire, de notre Fédération, et par un vibrant appel à la Propagande.

HABOURDIN parle de la Mutuelle Familiale, de la Veille Mutuelle et de la fête de propagande du 17 Décembre. BOCAERT intéressa l'auditoire par un exposé sur les Salaires et enfin SALLON parla de l'Actionariat.

HECQUET, en terminant, invite les syndiqués à revenir nombreux encore en Janvier à l'Assemblée Générale.

Le Secrétaire de séance : SALLON. A l'issue de la Réunion Générale, les Agents des Trains présents se réunirent en Commission Technique sous la présidence de PELCA.

Chaque réunion générale sera désormais suivie d'une Réunion des Commissions Techniques, les Réunions Générales étant terminées pour 20 heures.

Donc, assistez nombreux à nos Réunions, préparez, dès maintenant, les suggestions et desiderata, que vous avez à présenter.

Prière aux secrétaires des diverses Commissions Techniques d'être présents à chaque Réunion Générale.

Et maintenant, préparons-nous à venir nombreux assister à l'Assemblée générale, qui est fixée au VENDREDI 10 JANVIER.

Le Secrétaire de séance : A. HENRY.

SOMAIN Réunion du 8 décembre

Séance ouverte à 10 h.; présidence du camarade DELANNOEY, qui passe la parole au secrétaire, divers échanges de vues, et on aborde la question Propagande. TAVERNIER lance un appel et nous démontre que l'on peut encore faire beaucoup dans notre Région; il nous annonce la création d'un Cercle d'études à partir de Janvier, mais demande que tous les camarades comprennent qu'en face de ces événements qui se préparent, ils se doivent d'assister nombreux à toutes les réunions. Séance levée à 21 h.

Le Secrétaire de séance.

Remettez tous vos intercalaires à votre receveur, qui vous en remettra immédiatement un nouveau. Un petit effort, s. v. p.

Réseau P.-O.

A propos de la réintégration des ex-mineurs

Un journal orléanais ayant publié une note à ce sujet, dans laquelle un parlementaire du Loiret paraissait attribuer le bénéfice d'avoir obtenu seul les réintégrations des Ex-Mineurs, nous avons été amenés à préciser la position de notre Fédération en rappelant chronologiquement les démarches réitérées du Bureau Fédéral.

Une circulaire a été envoyée à tous nos Groupes locaux. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous savons que deux journaux de province ont inséré notre rectification; Le Républicain Orléanais et le Courrier du Centre. Merci déjà à ces deux journaux.

Congrès annuel du Syndicat P. O.

Contrairement aux habitudes prises antérieurement, nous ne pouvons tenir notre Congrès annuel le dimanche 18 mars (troisième dimanche du mois), l'Union Etat de notre Fédération tenant à Rennes, ce dimanche-là, son Congrès annuel. Cette Union de Réseau ayant manifesté le désir qu'une délégation du Bureau de notre Syndicat assiste à son Congrès, nous sommes trouvés dans l'obligation d'avancer d'une semaine notre Congrès. Il aura donc lieu

Le samedi 11 mars, à partir de 14 h. 30; réunions de l'Actionariat et du Conseil Syndical.

Le dimanche matin; séance d'études générales; l'après-midi; séances de commissions et discussion des vœux proposés par ces commissions.

LES AUBRAIS-ORLEANS Réunion du 9 décembre

La réunion s'est tenue salle Maréchal à Fleury-les-Aubrais; malgré un froid extrêmement vif, un certain nombre de camarades amis de notre groupement avaient tenu à venir écouter les délégués venus de Paris; notre Groupe d'Orléans était largement représenté. Successivement nos camarades LANSON, VAREILLE et GILLET exposèrent les trois sujets qui avaient été choisis par le Bureau de la Section Régionale Parisienne. Ecoutés sympathiquement, les présents demandèrent à nos camarades parisiens de revenir pour former le groupe dans le courant du printemps prochain. La séance commença à 20 h. 45, fut terminée à 22 heures.

CHOISY-LE-ROI Réunion du 16 novembre

Nous attirons l'attention sur les ETABLISSEMENTS **E. MUGLER FILS** à VALENCE (Drôme)

FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES

Montres pour Hommes et pour Dames, Chaines, Sautoirs, Bracelets, Bagues, Boucles d'oreilles, Colliers, etc., etc.

Envoi franco sur demande des cat. et assortiments au choix.

CADEAUX

HORLOGERIE GARANTIE Révélés ORFÈVRES

Convertis de table, Couture de table, Carrière de chemiserie, Cycles de précision, Jumelles - Stylisgraphes, MACHINES A COUDRE Armes, Photographes, Photos

CREDIT au gré du client

PARIS-AUSTERLITZ
Réunion du 29 novembre

Le bureau du groupe s'est réuni sous la présidence de CALMELS, Président. Le trésorier donne le compte rendu de la situation financière, laquelle est satisfaisante. Diverses mesures sont envisagées par suite de la fusion P. O.-Midi de certains Services Centraux. Cette question sera reprise.

Le Bureau du Groupe se réunira dorénavant, dans la salle habituelle le deuxième lundi de chaque mois à 18 heures.

A. CURNIL

PERIGUEUX
Réunion du 5 décembre

Stège : 3, rue de l'ancien-Evêché

A 20 h. 45, ROUX, président, ouvre la séance et salue deux nouveaux camarades. Le secrétaire lit le compte rendu de la réunion précédente. Il commente les articles de nos journaux syndicaux exposant l'injustice pratiquée par un certain pouvoir politique qui s'oppose à la Réintégration des Ex-mineurs.

MARNIER proteste contre le lacanisme des comptes rendus insérés dans le Cheminot de France. Le président lui explique l'impossibilité de lui donner satisfaction tant que ce journal sera seulement mensuel.

ROUX décide de représenter le Groupe au Congrès Régional de Bordeaux les 16 et 17 courant. Il rappelle les avantages de la catégorie B de la Mutualité Familiale.

Le secrétaire résume les modifications apportées aux statuts de l'Actionnaire.

Réseau P.-L.-M.

CONSEIL DE L'UNION

La réunion trimestrielle du Conseil aura lieu à Avignon, le dimanche 14 janvier 1934, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, place de l'Horloge, à partir de 8 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. - Compte rendu du Bureau de l'Union.
2. - Audience à la Direction. Audition et examen des rapports.
3. - Actionnaire Propagande. Rapport sur l'Assemblée et le Conseil d'Administration.
4. - Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer. Dispositions à prendre pour la distribution des tracts. Répartition des tracts, etc.
5. - Organisation du Congrès de Réseau à Paray-le-Monial.
6. - Organisation de la Région Sud du Réseau.
7. - Questions diverses : Droit syndical et obligation syndicale (Paray-le-Monial). Formation et documentation des militants (Villeneuve-Saint-Georges). Suppression des sections de la Voie (Arles). Agents rétrogradés par décision du Service Médical (Dijon). Désignation des délégués militants (Moulins). Groupements de Jeunes, etc.

A 12 heures, repas en commun, à l'île de la Barthelasse (prix : 12 francs), auquel les familles sont cordialement invitées.

A 14 h. 30, reprise de la séance de travail.

Pendant la tenue des séances, une visite de la ville d'Avignon, riche en souvenirs et monuments, sera organisée par nos Camarades pour les familles des congressistes.

Nous rappelons que les membres du Conseil de l'Union doivent être présents ou représentés à cette réunion ou s'excuser, ainsi que les Secrétaires Généraux des Sections Techniques Réseau. Nous insistons sur le fait que les délégués syndicaux de tous les Groupes ou Syndicats sont représentés à AVIGNON, à titre exceptionnel, le 14 janvier, en vue de la répartition des tracts et des directives à prendre pour les Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

Nous demandons également, et d'une façon instante, à tous les congressistes de prévenir de leur intention de participer au repas en commun, les arrivées inopinées créant de sérieux inconvénients à nos camarades organisateurs et aux hôtes.

Des chambres - prix très modestes - pourront être retenues à l'Hôtel de France, place de l'Horloge. Au même hôtel, sont servis des repas à 12 francs. Pour le repas en commun, les autres repas et les chambres, avertir le Camarade BERNARD Maurice, 33, Chemin de la Trillade, à Avignon. Prévenir également de l'heure d'arrivée. Départ, 8 janvier. Prenez note et agissez en conséquence.

Les demandes de congé syndical devront être parvenues, avant le 31 décembre, chez le Camarade BES, 9, rue du Lycée, à Clermont-Ferrand. Ne pas oublier la demande par la voie hiérarchique également.

Le Bureau de l'Union.

SAINT-NAZAIRE
Réunion du 16 novembre

Examen de la correspondance et journaux; discussion sur la Semaine de 40 heures; et la Loi de 8 heures; l'article de GRIMAULT, de Rennes, sur Réduction d'heures et Loi de 8 heures, est commenté et approuvé. Régime 1924 et 1933 : une étude devant être faite par le Bureau fédéral, nous la discuterons dès réception. L'allocation de fin de carrière est suspendue. Le compte rendu d'une réunion de Propagande à Savenay est fait. Il est fait part des prochaines Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer. Appel est fait aux retardataires de cotisations et paiement du Message Syndical. La question du Permanent de l'Union locale est discutée.

Pour la prochaine réunion : renouvellement du Bureau et compte rendu de l'activité des divers services du groupe.

L. RADIN.

TOURS
La journée syndicale P. O., qui s'est tenue, à Tours, le Dimanche 20 octobre, a marqué la reprise des travaux du Groupe. Ce fut une journée bien remplie, dont le compte rendu détaillé a déjà paru dans le Cheminot de France.

A ce propos, il est juste de relever les débuts de la Section Féminine, grâce au dévouement et à l'intelligence initiatrice de Cheminotes syndiquées, courageuses, et qu'on ne saurait trop remercier et féliciter.

Entre temps, la Section Technique, se remettant à l'ouvrage, établissait un programme d'études et d'activités, en conformité avec les décisions et les directives du dernier Conseil Fédéral d'Octobre.

Par ailleurs, les jeunes ont voulu, à leur tour, répondre à l'appel de LACAS-SAIGNE. Mettant à profit les enseignements et les leçons de choses puisés au rendez-vous des jeunes de Limoges (où quelques-uns sont allés), des échanges de vues se poursuivirent au cours desquels les questions particulières aux jeunes sont examinées et discutées.

Dans un autre ordre d'idées, les achats collectifs de charbon et, surtout, de pommes de terre, ont donné de bons résultats quant aux prix et à la qualité. Disons, en passant, que ces résultats seraient encore meilleurs si tous les syndiqués savaient (et voulaient) ramasser leurs commandes. La routine et l'individualisme sont toujours là...

Egalement, les caisses de la Mutuelle Familiale et l'Actionnaire suivent leur cours normal.

Pour terminer, un mot pour la rentrée des cotisations. Invitation pressante à tous les syndiqués pour régler les derniers versements de fin d'exercice.

Si les avantages et les bienfaits des divers organismes du syndicat sont indéniables et s'imposent à tous, il est non moins logique et loyal - plus encore pour ceux qui n'ont pas encore payé - de satisfaire à l'obligation stricte de payer ponctuellement leurs cotisations, c'est aussi, après tout, une affaire de conscience...

A. G.

MOULINS
Assemblée générale du 18 novembre

Très nombreuse présence.

Des délégués des Groupements Syndicaux (hommes et dames) sont représentés.

PUGOLAS, de Nevers, a bien voulu assister à la réunion.

Le Bureau sortant au complet présente les comptes rendus Moral et Financier, qui, après discussion approfondie, sont approuvés à l'unanimité.

Tous les progrès et réalisations du Syndicat de Moulins sont passés en revue. Les projets d'avenir sont ébauchés pour leur réalisation le Bureau 1934 est ainsi constitué :

Président : HAOUBOUZ.
Vice-Président : LAPLACE.
Secrétaire : ROCHER.
Trésorier : MORLAT.

Services annexes (Actionnaire et Mutuelle) : THEVENIN et MICHAUD.

Puis PUGOLAS, après avoir adressé des félicitations à tous Syndiqués et Militants de ce groupe, d'un part, les efforts doivent, en quelques mots très courts, se consacrer à l'œuvre de l'Union, basée sur la morale chrétienne; d'autre part, l'action néfaste de Luttes de Classes et de reniement national du Syndicalisme de l'école Marxiste.

Le Secrétaire de séance.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
Réunion du 15 novembre

Lecture est faite de la circulaire 12 de l'Union.

Les condoléances émues sont votées au camarade ROUSSIN, très cruellement frappé dans la personne de son fils.

Le secrétaire fait une causerie sur la Convention de 21 et l'Avenir de 1933. Il engage les camarades à voter et à faire voter en masse le 12 février pour les listes Professionnelles, pour le Conseil Supérieur.

AVALLON
Réunion du 1er décembre

Examen et commentaires sur nos principales revendications par CHAUDERLIER.

Lecture, discussion et approbation des Statuts.

Tous fraternellement unis pour le développement de l'idéal qui nous est cher, nous faisons confiance à la Fédération pour le succès de nos revendications matérielles et morales. Nous lui adressons l'expression de notre sympathie la plus dévouée.

Propagande. - On dit qu'Avallon a pris pied au Laumes Alésia, Châtillon-sur-Seine, Nuits-Sous-Ravière. A bientôt un bon Centre Régional.

NEVERS
Réunion du 1er Décembre

Peu de camarades ont répondu à leur convocation. La rigueur de la température aurait-elle entraîné un refroidissement de leur activité? Quel qu'il en soit, il est permis de regretter que notre Président ait eu un auditoire aussi réduit pour écouter ses intéressantes communications.

Allons, camarades, un bon mouvement. Disons-nous bien que, sans bonne volonté des uns et des autres, les magnifiques résultats acquis à ce jour par notre groupement ne pourront être maintenus.

Faisons effort pour secourir notre Président qui ne néglige rien pour mener à bien la tâche qu'il s'est imposée, et répondons à ses appels chaque fois que nous le pouvons.

D'avance, soyez-en remerciés.

PUGOLAS donne lecture d'une Circulaire de l'Union de Réseau relative à la propagande et d'une Circulaire de la Fédération concernant la Réintégration des Ex-mineurs.

Il fait connaître, en outre, que le Maire de Nevers n'a pas eu de réponse à la demande qui lui avait été adressée en vue d'obtenir une subvention, au même titre que les autres Organisations syndicales, pour l'envoi de délégations aux Congrès Fédéraux.

Confirmation de cette demande lui a été adressée.

Une causerie amicale termine cette réunion à 21 h. 30.

LANGOGNE
Assistance nombreuse à la dernière réunion. Le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau camarade BENGEDOT, qui vient de Vichy. Les comptes rendus moral et financier, qui ont été lus, ont été approuvés à l'unanimité.

Il est décidé qu'à partir du 1er Janvier 1934 les camarades désireux de recevoir le Lien Syndical auront à verser le mon-

IIIe SECTEUR SAINT-CLAUDE
Réunion de propagande le 15 novembre

Concours du camarade TIXIER venu pour nous exposer les grandes lignes du programme de notre Fédération.

Après cet exposé qui intéresse vivement les camarades présents, il est décidé qu'une section serait créée à Saint-Claude et rattachée à Champagnole.

MORTEAU
Desireux de réorganiser le Syndicat, les camarades de Morteau ont organisé une réunion le 23 novembre et firent appel au camarade TIXIER, qui exposa les origines et la nécessité de notre mouvement syndical.

Son action, par l'Actionnaire, collaboration du Capital et du Travail, par l'Entente intersyndicale, collaboration de tous les travailleurs, par la Mutualité entraide aux camarades dans le besoin. Défense de nos conditions de travail, de nos besoins d'existence, surtout de nos salaires.

Nécessité de nous grouper sur le terrain professionnel coopératif en dehors de toute ingérence politique et révolutionnaire afin d'obtenir plus de bien-être et de justice sociale.

Après cet exposé, les assistants dont plusieurs dames, formèrent un nouveau Bureau : Président GREINER; Vice-Président : Mlle BRENOT; Secrétaire : Paul LOUVEY; Trésorier : Mlle MOULLET.

DOLE
Réunion du 2 décembre

Nombreuse assistance. L'appel ne fut pas vain. Assistent, dépassons l'effectif de présences déjà atteint. Merci spécialement à trois camarades qui nous ont donné leur adhésion définitive.

TIXIER nous commenta la dernière réunion du Conseil Fédéral à laquelle il participa.

Une circulaire récente nous confirme que les démarches entreprises par notre Fédération, au sujet de la Réintégration des Ex-mineurs, viennent d'aboutir à un succès. Nous nous en réjouissons pour nos jeunes, qui sauront, nous en sommes persuadés, nous apporter par leur adhésion leur précieux concours pour le développement plus grand encore de notre Syndicat.

La réunion se termine par quelques échanges de vues sur différentes questions et chacun se donne rendez-vous pour la première réunion de 1934.

Le Secrétaire de séance.

V SECTEUR MOULINS
Assemblée générale du 18 novembre

Très nombreuse présence.

Des délégués des Groupements Syndicaux (hommes et dames) sont représentés.

PUGOLAS, de Nevers, a bien voulu assister à la réunion.

Le Bureau sortant au complet présente les comptes rendus Moral et Financier, qui, après discussion approfondie, sont approuvés à l'unanimité.

Tous les progrès et réalisations du Syndicat de Moulins sont passés en revue. Les projets d'avenir sont ébauchés pour leur réalisation le Bureau 1934 est ainsi constitué :

Président : HAOUBOUZ.
Vice-Président : LAPLACE.
Secrétaire : ROCHER.
Trésorier : MORLAT.

Services annexes (Actionnaire et Mutuelle) : THEVENIN et MICHAUD.

Puis PUGOLAS, après avoir adressé des félicitations à tous Syndiqués et Militants de ce groupe, d'un part, les efforts doivent, en quelques mots très courts, se consacrer à l'œuvre de l'Union, basée sur la morale chrétienne; d'autre part, l'action néfaste de Luttes de Classes et de reniement national du Syndicalisme de l'école Marxiste.

Le Secrétaire de séance.

LANGOUE
Réunion mensuelle du 5 décembre

Le Président adresse une pensée émue à la mémoire de notre bon camarade CHAMBRON, du Service de la Voie, décédé après une courte maladie.

Heureux d'apprendre le sort réservé aux Ex-mineurs, nous avons distribué un exemplaire du Cheminot à chacun des intéressés.

COUDERT est désigné pour représenter le Syndicat au Comité Régional de Propagande. Deux camarades se font inscrire pour représenter le Syndicat à la réunion trimestrielle d'Avignon. Chaque Service a été invité à faire connaître ses desiderata pour l'étude préparatoire. Les camarades de Saint-Georges-d'Arzac présentent une réclamation relative à l'écoulement des fossés d'aisances de la gare, qui sera transmise pour examen.

Le Secrétaire : JOURDY.

CLERMONT-FERRAND
Réunion de Novembre très suivie. Par suite du départ d'ALBOUY, et en attendant la réorganisation du Bureau, BURCKENSTOCK et NEUVILLE assurent les fonctions de Secrétaires Adjointes.

BES donne connaissance de la correspondance reçue et de la situation au point de vue des revendications. Les dispositions sont prises pour la Journée de Dimanche 18 Février. Distribution de tracts. Que nos camarades veuillent bien prendre note :

Le matin, à 9 heures, à la Permanence, 5, rue du Lycée; Assemblée générale du Syndicat. Rapports moral et financier. Renouvellement du tiers sortant du Comité Directeur. Sont à renouveler les mandats des camarades : ATLAN pour la Voie; BEREZLAT, REY, ROUSSEL, pour la Voie; CHARRUEL, MESSAGE, RECOLIN pour les Trains; BES, CLERMONT, FRAISSE pour l'Exploitation; CIEPIERE et VERDIN pour la Traction. A remplacer: ALBOUY et BILLAUT (Voie).

Les camarades dont le mandat expire voudront bien faire connaître, avant le 1er Février, s'ils se représentent. Ceux de nos camarades qui désirent porter leur candidature voudront bien le faire avant la même date.

A 14 h. 15 : Grande fête familiale, salle de théâtre de la rue Gauthier-de-Bianaut. Fête enfantine. Travaux Publics et de loisirs et de fratriades aux enfants. Nos camarades ont reçu un ficher pour l'inscription de leurs enfants en vue de la distribution des jouets. Ne pas oublier de remplir ce ficher et d'en faire retour à la Permanence, soit directement, soit par l'intermédiaire des receveurs.

ARLES
Réunion mensuelle du 15 novembre

Compte rendu de la Réunion du Conseil Fédéral. Les camarades approuvent les décisions prises.

Compte rendu aussi de la Réunion du Conseil Régional. Les membres du Syndicat regrettent que le Comité Intérrégional d'Action ne se soit plus réuni et approuvent l'attitude de la Fédération. Ils émettent le vœu que les travaux du Comité puissent reprendre avec l'adhésion de toutes les Organisations.

Un échange de vues a eu lieu sur la dernière circulaire de l'Union de Réseau. Le Syndicat estime que le R.-L.-M. doit participer aux Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

ARLES
Réunion mensuelle du 15 novembre

Compte rendu de la Réunion du Conseil Fédéral. Les camarades approuvent les décisions prises.

Compte rendu aussi de la Réunion du Conseil Régional. Les membres du Syndicat regrettent que le Comité Intérrégional d'Action ne se soit plus réuni et approuvent l'attitude de la Fédération. Ils émettent le vœu que les travaux du Comité puissent reprendre avec l'adhésion de toutes les Organisations.

Un échange de vues a eu lieu sur la dernière circulaire de l'Union de Réseau. Le Syndicat estime que le R.-L.-M. doit participer aux Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

ARLES
Réunion mensuelle du 15 novembre

Compte rendu de la Réunion du Conseil Fédéral. Les camarades approuvent les décisions prises.

Compte rendu aussi de la Réunion du Conseil Régional. Les membres du Syndicat regrettent que le Comité Intérrégional d'Action ne se soit plus réuni et approuvent l'attitude de la Fédération. Ils émettent le vœu que les travaux du Comité puissent reprendre avec l'adhésion de toutes les Organisations.

Un échange de vues a eu lieu sur la dernière circulaire de l'Union de Réseau. Le Syndicat estime que le R.-L.-M. doit participer aux Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

ARLES
Réunion mensuelle du 15 novembre

Compte rendu de la Réunion du Conseil Fédéral. Les camarades approuvent les décisions prises.

Compte rendu aussi de la Réunion du Conseil Régional. Les membres du Syndicat regrettent que le Comité Intérrégional d'Action ne se soit plus réuni et approuvent l'attitude de la Fédération. Ils émettent le vœu que les travaux du Comité puissent reprendre avec l'adhésion de toutes les Organisations.

Un échange de vues a eu lieu sur la dernière circulaire de l'Union de Réseau. Le Syndicat estime que le R.-L.-M. doit participer aux Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

ARLES
Réunion mensuelle du 15 novembre

Compte rendu de la Réunion du Conseil Fédéral. Les camarades approuvent les décisions prises.

Compte rendu aussi de la Réunion du Conseil Régional. Les membres du Syndicat regrettent que le Comité Intérrégional d'Action ne se soit plus réuni et approuvent l'attitude de la Fédération. Ils émettent le vœu que les travaux du Comité puissent reprendre avec l'adhésion de toutes les Organisations.

Un échange de vues a eu lieu sur la dernière circulaire de l'Union de Réseau. Le Syndicat estime que le R.-L.-M. doit participer aux Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

ARLES
Réunion mensuelle du 15 novembre

Compte rendu de la Réunion du Conseil Fédéral. Les camarades approuvent les décisions prises.

Compte rendu aussi de la Réunion du Conseil Régional. Les membres du Syndicat regrettent que le Comité Intérrégional d'Action ne se soit plus réuni et approuvent l'attitude de la Fédération. Ils émettent le vœu que les travaux du Comité puissent reprendre avec l'adhésion de toutes les Organisations.

Un échange de vues a eu lieu sur la dernière circulaire de l'Union de Réseau. Le Syndicat estime que le R.-L.-M. doit participer aux Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

ARLES
Réunion mensuelle du 15 novembre

Compte rendu de la Réunion du Conseil Fédéral. Les camarades approuvent les décisions prises.

Compte rendu aussi de la Réunion du Conseil Régional. Les membres du Syndicat regrettent que le Comité Intérrégional d'Action ne se soit plus réuni et approuvent l'attitude de la Fédération. Ils émettent le vœu que les travaux du Comité puissent reprendre avec l'adhésion de toutes les Organisations.

Un échange de vues a eu lieu sur la dernière circulaire de l'Union de Réseau. Le Syndicat estime que le R.-L.-M. doit participer aux Elections au Conseil Supérieur des Chemins de Fer.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs), dont le père, garde-barrière au Coteau, est décédé brusquement.

VI SECTEUR ROANNE
Réunion du 20 novembre

Grande réunion de Propagande avec PAGE, ex-Président, et nos amis BES, CHASSAGRE, BENOIT, RAVOUX, de Clermont.

Rapport moral de TALON, qui relate les progrès du Syndicat de Roanne.

Exposé très complet de BES sur l'action de l'UNION P.-L.-M. et de la Fédération, qui souligne le grand succès de la dernière heure : la Réintégration des Ex-mineurs et des stagiaires majeurs licenciés.

Appel éloquent de BENOIT, en faveur de l'Actionnaire Syndical.

Un souvenir est offert au camarade CLAIR, retraité, époux du Syndicat.

Puis, réunion amicale, au repas familial bien servi, où chacun eut son mot à dire.

Une collecte est faite pour venir en aide d'urgence à la famille GIRARDIN (6 enfants mineurs